

Politique d'intégration territoriale et effet de frontière, l'exemple de la création de la réserve de biopshère de la Rhön

Guillaume Lacquement

▶ **To cite this version:**

Guillaume Lacquement. Politique d'intégration territoriale et effet de frontière, l'exemple de la création de la réserve de biopshère de la Rhön. Territoires en Mutations, Publication de l'UMR 5245 du CNRS, Mutations des Territoires en Europe. Géographie de la frontière interallemande, recompositions territoriales dans l'ancienne zone frontière interallemande depuis la réunification, in Territoires en Mutations, p. 137-194, 2002. hal-02463495

HAL Id: hal-02463495

https://univ-perp.hal.science/hal-02463495

Submitted on 1 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE IV : POLITIQUE D'INTEGRATION TERRITORIALE ET EFFET DE FRONTIERE : L'EXEMPLE DE LA CREATION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LA RHÖN (G. LACQUEMENT)

La création de la réserve de biosphère de la Rhön traduit sans aucun doute une intention politique d'intégration territoriale. Située dans la partie orientale du *Mittelgebirge*, le massif forme une petite entité naturelle, qui, au temps de la partition, était divisée entre l'Est et l'Ouest par le passage de la frontière interallemande, formant de ce fait deux petites régions périphériques aux confins des deux Allemagnes. Eloignée des pôles de développement économique, en marge des axes principaux de circulation et d'échanges, cette moyenne montagne a rapidement souffert des effets inhibants de la frontière, qui, conjugués à l'intérêt modéré des instances de décision politique, ont accentué la tendance au dépeuplement et à la déprise des activités. Le maillage politico-administratif de l'après-réunification continue d'éclater le massif entre trois autorités régionales : les anciens Länder de Hesse et de Bavière d'une part, le nouveau Land de Thuringe d'autre part. Néanmoins, le tracé de la réserve de biosphère réunit les trois Länder dans un projet commun d'aménagement et de développement : restaurer et préserver le milieu naturel et les paysages ruraux du massif, en réorientant les formes de la mise en valeur agricole et en contenant l'extension du bâti, dans le but de promouvoir les activités du tourisme vert. La création de nouvelles activités économiques, stimulées par la valorisation de cette nouvelle vocation, devra permettre d'enrayer et de renverser le processus de dépeuplement et de déprise économique.

La suppression de la frontière interallemande offre dans le même temps l'opportunité de mettre en œuvre dans la campagne collectivisée, un modèle d'aménagement rural et de développement local, conçu dans les années quatre-vingt par des sociétés occidentales confrontées aux conséquences socioéconomiques négatives du productivisme agricole. L'importation de ce modèle dans les nouveaux Länder à la faveur de l'ouverture du Mur et de la réunification manifeste implicitement une volonté politique d'intégration territoriale. Il s'agit certes de contribuer au redressement économique de zones rurales défavorisées, plongées en outre dans une crise socioéconomique profonde, notamment dans l'ex-Allemagne de l'Est, en raison du rythme et des modalités de la transition à l'économie de marché. Mais l'enjeu est aussi tout à la fois politique et symbolique : les autorités régionales ont entrepris un travail de

coopération qui transgresse le tracé frontalier figé par la partition, dans l'intention de le gommer et de renouer les fils de la *Heimat*. Elles travaillent à la mise en œuvre d'un programme commun d'aménagement qui postule la disparition des traces de l'héritage collectiviste sur le versant oriental du massif.

Néanmoins, les modalités structurelles de la transition socioéconomique dans les campagnes des nouveaux Länder semblent participer à la perpétuation d'un « effet de frontière » et au maintien d'un espace frontalier. En effet, le périmètre de la réserve de biosphère de la Rhön continue d'être traversé par une limite qui épouse le tracé de l'ancienne frontière interallemande. Cette limite est tout à la fois morpho-structurelle et socioéconomique. Elle sépare tout d'abord des paysages ruraux qui portent encore la marque des formes de la mise en valeur agricole introduites au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : à l'Ouest, la modernisation a conduit à l'intensification de la production dans le cadre de structures d'exploitation de petite taille, les opérations de remembrement agrandissant légèrement les mailles du parcellaire. A l'Est, les ambitions technicistes et industrialistes du collectivisme agraire ont substitué brutalement à la structure de petites exploitations de cette moyenne montagne, la grande exploitation socialiste, facilement identifiable au parcellaire à larges mailles et au gigantisme des bâtiments agricoles, encore visibles dix ans après la réunification et l'introduction de l'économie de marché. Le collectivisme agraire n'a pas survécu à la réunification, mais la structure de la grande exploitation s'est maintenue sur le versant oriental de la Rhön. Elle contribue même à diffuser le cahier des charges du programme d'aménagement et de développement promu conjointement par les trois autorités régionales. Au delà des différences morpho-structurelles, l'effet de frontière se manifeste ensuite et surtout par la dualité du mode d'appropriation par les acteurs socioéconomiques locaux, de la politique nouvelle d'aménagement et de développement. A l'intention intégratrice de l'aménageur, répond la diversité des pratiques sociales et économiques, en réaction aux logiques importées, en fonction des logiques héritées.

1 – La suppression de la frontière et l'exportation dans les nouveaux Länder des politiques contemporaines d'aménagement rural et de développement local

L'idée d'une prise en charge par les pouvoirs publics des tâches de protection des milieux naturels et de préservation des paysages agraires ne procède pas exclusivement des conceptions politiques des sociétés contemporaines de la fin du XXème siècle. Dans le cas de l'Allemagne, la première législation en faveur de la protection de la nature fut adoptée en Prusse dès 1906. L'action politique dans le domaine fut poursuivie par la création du premier parc naturel en 1920 : le parc naturel des Landes de Lunebourg (*Naturpark Lüneburger Heide*). Enfin, c'est sous le régime de la République de Weimar que ces missions furent inscrites dans la Constitution, faisant de la protection de la nature et de la préservation des paysages ruraux, un devoir d'Etat. Néanmoins, les transformations radicales et brutales qui affectent les campagnes depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont inspiré la mise en place de politiques d'aménagement dit intégré.

a – La réserve de biosphère constitue l'un des éléments du réseau des parcs naturels et des zones protégées

Durant la période du « miracle économique » en Allemagne de l'Ouest, les politiques publiques d'aménagement rural ont contribué à améliorer considérablement les performances économiques des structures de production, grâce principalement aux opérations de remembrement (*Zusammenlegung*, *Flurbereinigung* et *Ausiedlung*) qui ont accompagné l'aide à l'investissement dans le capital d'exploitation et dans l'équipement des campagnes en infrastructures de transport et de communications, mais aussi sociales, sportives et culturelles. Mais, dans le même temps, l'intégration des activités agricoles dans des filières et des bassins spécialisés de production, a avantagé les régions qui bénéficiaient de la meilleure rente naturelle (*Börde* céréalière, vallées viticoles, zones herbagères et fourragères des élevages intensifs), tandis que les régions les moins productives souffraient de la déprise économique et de l'accélération de l'exode rural : c'est le cas du *Mittelgebirge* et du Massif de la Rhön, en particulier. En RDA, le collectivisme agraire a maintenu des densités rurales et agricoles relativement élevées, mais au prix d'une transformation brutale des structures de production. Les campagnes socialistes ont été ainsi dominées pendant près de quarante ans par des exploitations mécanisées et spécialisées de grande taille : Les fermes d'Etat (*VEG = Volkseigene Güter*), édifiées sur les anciens domaines nobiliaires expropriés par la réforme agraire (*Bodenreform*) de 1945, et les coopératives de production (*LPGn = Landwirtschaftliche Produktionsgenossenschaften*) formées dans les années cinquante à partir du regroupement forcé des exploitations paysannes. Ces grandes exploitations socialistes concentraient à la fois les fonctions de production agricole et les tâches d'aménagement rural et d'administration locale sur des territoires réunissant plusieurs finages villageois. Jamais cependant dans le massif de la Rhön, le régime est-allemand ne parvint à contenir un exode rural permanent, en outre amplifié par les restrictions de la zone frontière.

Dans les années quatre-vingt, la crise du système productiviste et l'abandon du collectivisme dans les nouveaux Länder allemands (1989-1991)[62] ont conduit à la redéfinition des politiques de développement local, en faveur du renouvellement des fonctions de l'agriculture et de la diversification des activités rurales. Devant l'ampleur de l'extension périurbaine et dans le souci de limiter les effets socioéconomiques et territoriaux de l'agriculture intensive, les programmes d'aménagement rural s'attachent depuis à promouvoir les activités susceptibles de restaurer et de conserver la diversité des paysages naturels et ruraux, à des fins de développement touristique : extensification de la production agricole, agriculture biologique, reboisements, pluriactivité et activités du tourisme vert (*sanfter Tourismus*), sur le modèle des campagnes bavaroises. Cette logique de gestion patrimoniale des espaces ruraux légitime la diffusion d'une démarche de développement intégré, normalisée par des cahiers des charges, prescrivant aux acteurs locaux les modalités socioéconomiques de la préservation des milieux naturels et de la conservation des paysages agraires, et

[62] Cf. LACQUEMENT Guillaume : *La décollectivisation dans les nouveaux Länder allemands, acteurs et territoires face au changement de modèle agricole*, L'Harmattan, 1996, 256 p..

insérée dans un réseau hiérarchisé de parcs naturels et de sites protégés, aux superficies et aux niveaux de production variés (cf. document 1) : parcs nationaux (*Nationalparke*), parcs naturels (*Naturparke*) et réserves de biosphères (*Biosphärenreservate*). Les parcs nationaux protègent de vastes espaces naturels faiblement marqués par les aménagements humains. Ils ont pour mission de préserver les conditions naturelles de l'évolution de la faune et de la flore, et de sensibiliser les populations au respect de l'environnement naturel par l'aménagement de circuits légers de randonnée et de découverte. Pour leur part, les parcs naturels circonscrivent des paysages ruraux remarquables par l'histoire des aménagements humains, façonnés notamment par les formes de la mise en valeur agricole qui ont dessiné une morphologie agraire identifiée comme un héritage à restaurer, à conserver et à perpétuer. Un certain nombre de parcs naturels ont vocation à devenir des réserves de biosphère. La création de ce dernier périmètre de protection procède de l'application d'un programme de l'UNESCO adopté en 1970 et prescrivant dans l'un de ses articles, la préservation des ressources naturelles de la planète par une occupation humaine et une mise en valeur respectueuses de l'environnement.

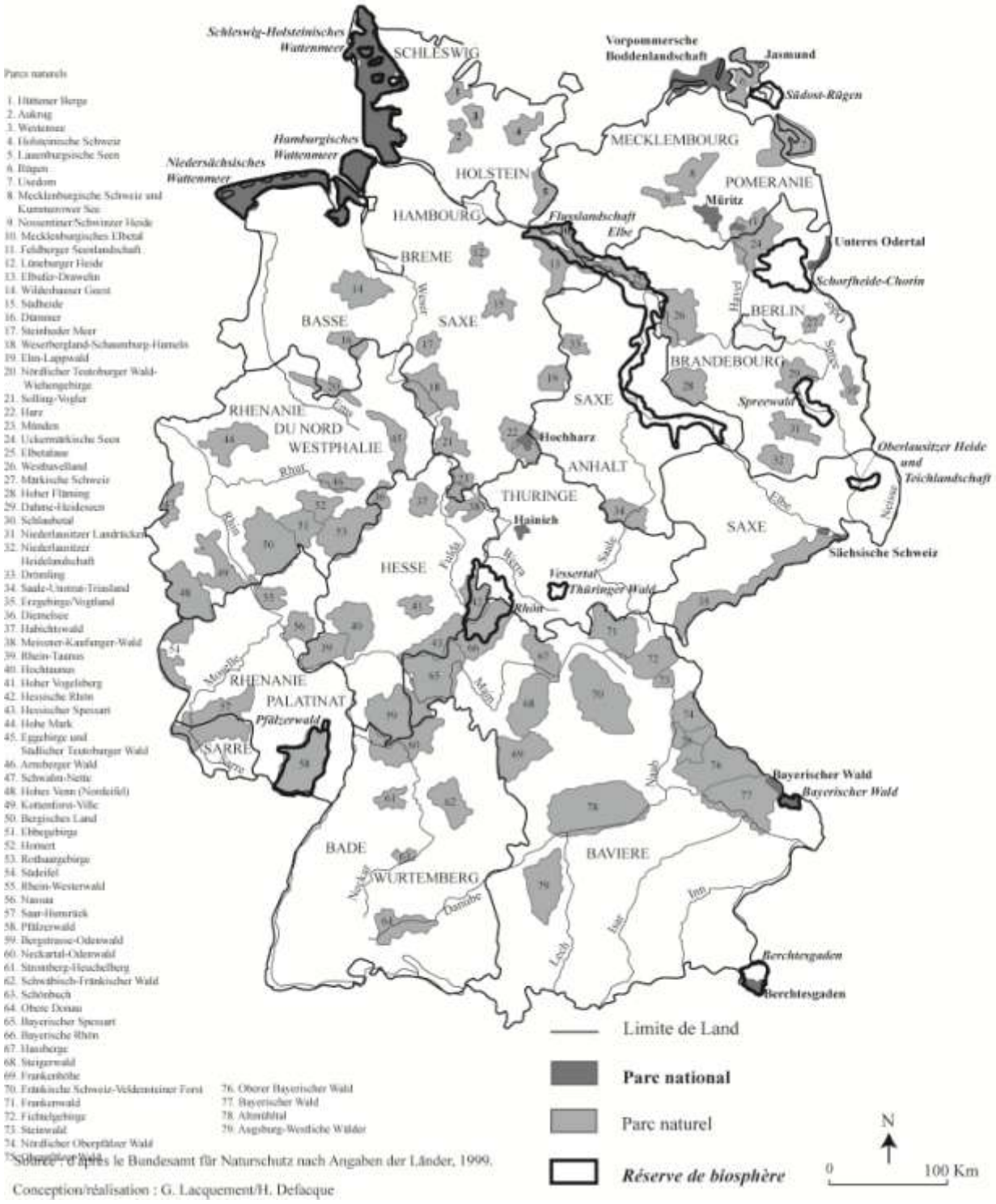
b – La création de la réserve de biosphère de la Rhön procède directement du démantèlement de la frontière interallemande.

Dans le cas de la Rhön, les versants occidentaux faisaient déjà l'objet depuis de nombreuses années d'une politique active de protection de la nature et de dynamisation de l'économie locale, dans le cadre du parc naturel géré conjointement par les Länder de Hesse et de Bavière, mais également à la faveur de l'application des mesures d'aide économique relevant de la politique régionale du *Zonenrandgebiet* (cf. Chapitre I). L'intention politique de délimiter à l'échelle du massif tout entier, des espaces de protection de l'environnement naturel d'une part, de restauration et de conservation des paysages d'autre part, dans une perspective de développement touristique, n'a pu cependant voir le jour qu'au lendemain de l'ouverture du Mur. Les négociations engagées avec les gouvernements de la *Wende*[63] aboutirent à une décision du conseil des ministres de la RDA du 12 septembre 1990[64], permettant d'étendre le périmètre de la réserve de biosphère au versant oriental du massif.

La charte de mise en valeur a néanmoins été rédigée dans le cadre de l'Allemagne fédérale, réunissant les responsables politiques des Länder de Hesse et de Bavière, à leurs nouveaux partenaires du Land de Thuringe, élus et nommés après la réunification. La suppression de frontière inaugure une phase nouvelle de coopération régionale qui impose une logique d'intégration territoriale par la mise en œuvre, dans la campagne collectivisée, d'une conception exogène de l'aménagement.

[63] La *Wende* est le terme allemand qui désigne le processus de démocratisation du régime est-allemand à la suite des événements de l'automne 1989, ainsi que la phase politique de transition vers la réunification.
[64] « Verordnung über die Festsetzung von Naturschutzgebieten und einem Landschaftsschutzgebiete von zentraler Bedeutung mit der Gesamtbezeichnung : Biosphärenreservat Rhön vom 12. September 1990 », in *Gesetzblatt der DDR, Sonderdruck Nr. 1476*, Berlin, 1. Oktober 1990.

Document 1. Le réseau des parcs nationaux, des parcs naturels et des réserves de biosphère en Allemagne en 1999



Parcs naturels

1. Hüttener Berge
2. Aukrug
3. Westensee
4. Holsteinische Schweiz
5. Lauenburgische Seen
6. Rügen
7. Usedom
8. Mecklenburgische Schweiz und Kummerower See
9. Nossentiner/Schwinzer Heide
10. Mecklenburgisches Elbetal
11. Feldberger Seenlandschaft
12. Lüneburger Heide
13. Elbufer-Drawehn
14. Wildeshauser Geest
15. Südheide
16. Dümmer
17. Steinhuder Meer
18. Weserbergland-Schaumburg-Hameln
19. Elm-Lappwald
20. Nördlicher Teutoburger Wald-Wiehengebirge
21. Solling-Vogler
22. Harz
23. Münden
24. Uckermärkische Seen
25. Elbetalaue
26. Westhavelland
27. Märkische Schweiz
28. Heber Fläming
29. Dahme-Heidesen
30. Schlaubetal
31. Niederlausitzer Landrücken
32. Niederlausitzer Heidelandschaft
33. Drömling
34. Saale-Unstrut-Triasland
35. Erzgebirge/Vogtland
36. Diemelsee
37. Habichtswald
38. Meinster-Kaufunger-Wald
39. Rhein-Taunus
40. Hochtaunus
41. Hoher Vogelsberg
42. Hessische Rhön
43. Hessischer Spessart
44. Hohe Mark
45. Eggegebirge und Südlicher Teutoburger Wald
46. Arnsberger Wald
47. Schwalm-Nette
48. Hohes Venn (Nordeifel)
49. Kottenforst-Ville
50. Bergisches Land
51. Elbsegebirge
52. Homert
53. Rothaargebirge
54. Südeifel
55. Rhein-Westerwald
56. Nassau
57. Saar-Hunsrück
58. Pfälzerwald
59. Bergstrasse-Odenwald
60. Neckartal-Odenwald
61. Stromberg-Heuchelberg
62. Schwäbisch-Fränkischer Wald
63. Schönbuch
64. Obere Donau
65. Bayerischer Spessart
66. Bayerische Rhön
67. Hassberge
68. Steigerwald
69. Frankenhöhe
70. Fränkische Schweiz-Veldensteiner Forst
71. Frankenwald
72. Fichtelgebirge
73. Steinwald
74. Nördlicher Oberpfälzer Wald
75. Oberpfälzer Wald
76. Oberer Bayerischer Wald
77. Bayerischer Wald
78. Altmühltal
79. Augsburg-Westliche Wälder

Source : d'après le Bundesamt für Naturschutz nach Angaben der Länder, 1999.

Conception/réalisation : G. Lacquement/H. Defacque

c – La réserve de biosphère est conçue comme l'outil privilégié de la « patrimonialisation » des campagnes

La politique contemporaine d'aménagement s'appuie sur une démarche de développement intégré. Dans cette perspective, la réserve de biosphère est conçue comme l'outil privilégié de l'aménagement rural en faveur de la promotion d'un développement économique voulu durable, parce qu'elle intègre l'ensemble des activités humaines dans la réalisation de l'objectif premier et fondamental de préservation des ressources naturelles. Parmi les activités économiques les plus déterminantes, l'agriculture joue un rôle prépondérant, dans la mesure où lui sont affectées des fonctions économiques et sociales à vocations multiples, associant les fonctions traditionnelles de production de denrées alimentaires et les fonctions nouvellement promues d'occupation de l'espace et de conservation des paysages, impliquant les exploitations agricoles dans la gestion de l'espace rural. Le contenu du projet mérite sans doute d'être précisé pour mieux comprendre la nature des nouvelles fonctions attribuées à l'espace rural et à l'activité agricole.

Concrètement, la charte comprend un ensemble de mesures incitatives réorientant et valorisant les activités de production économique :

- La réintroduction de cheptels bovin et ovin, et l'aide au maintien de l'élevage grâce à la généralisation des primes sur tête et à la garantie des quotas laitiers.
- La mise en place de circuits courts de commercialisation (vente directe à la ferme, sur marchés « paysans », et par livraisons aux restaurateurs), et l'aide à la diffusion de produits d'appellation d'origine contrôlée (*Herkunftszeichen*) et de label (*Gütesiegel*).
- L'organisation de coopératives de matériel agricole, la mise en commun des pâtures et des herbages, voire la création d'étables collectives, le tout sur la base d'une coopération volontaire entre exploitants.
- L'animation de « bourses à la terre », favorisant la redistribution et la renégociation des fermages abandonnés ou arrivés à échéance.
- Le financement d'un service de conseil accessible aux exploitants.
- Le soutien au développement des activités non agricoles sur l'exploitation, en particulier du tourisme à la ferme, et plus largement à la création d'activités touristiques en milieu rural. La réserve est conçue comme un espace de récréation et de loisirs devant donner lieu à des aménagements légers respectueux de l'écosystème, parce que ce dernier est reconnu comme le capital fondamental du développement touristique régional, un patrimoine d'autant plus précieux que s'affirment à l'échelle fédérale et européenne, des rapports de concurrence entre les espaces touristiques. Le produit ainsi défini invite à favoriser la pratique d'un tourisme à vocation pédagogique, proposant des formules de découverte de ce patrimoine régional, dans le cadre de structures d'accueil et d'hébergement légères et diffuses, et notamment dans le cadre d'un hébergement à la ferme.
- La création de zones d'activités mise à la disposition de P.M.E. artisanales, le souci de conservation du patrimoine régional imposant de circonscrire leur extension et de limiter leur implantation dans des communes choisies pour le niveau de leurs infrastructures et leurs facilités d'accès ou de raccordement au réseau d'intérêt fédéral.

- enfin, la programmation d'une politique de formation professionnelle adaptée aux objectifs d'aménagement.

Parallèlement, la charte d'aménagement prévoit d'associer la mise en œuvre de ces mesures à un découpage de l'espace en zones hiérarchisées selon le degré exigé de protection du milieu naturel :

- La première zone, *Kernzone* ou zone intérieure, forme une sorte de zone interdite, réservée à l'observation scientifique dans des secteurs naturels préservés de toute intervention humaine. Cette zone centrale est volontairement limitée. C'est d'ailleurs son extension modeste (moins de 3% de la superficie totale) qui justifie en partie la mise en oeuvre du projet.
- Dans la seconde zone, dénommée *Pflegezone* ou zone de préservation, il est prévu de maintenir ou de restaurer pour les entretenir, les formes de la mise en valeur qui ont donné naissance à des paysages ruraux caractéristiques (hêtraies et prairies des hautes terres de la *Lange Rhön*, forêts de feuillus et d'épineux et paysages bocagers de la chaîne de collines du *Hohenzug*, par exemple), sans envisager cependant l'implantation de nouveaux habitats et de nouvelles zones d'activités. L'espace reste néanmoins ouvert pour des aménagements touristiques légers : circuits de randonnées pédestre, équestre ou cycliste, chemins de découverte des richesses de la faune et de la flore.
- Enfin, s'étendant sur la majeure partie de la réserve (60% du périmètre d'après le projet), la zone de développement (*Entwicklungszone*) constitue l'espace privilégié de l'expérimentation d'un développement économique voulu durable, reposant sur des formes extensives de mise en valeur agricole, une exploitation rationnelle de la forêt, et la progression contrôlée du bâti résidentiel et des zones d'activités[65].

Au centre du dispositif, l'activité agricole conserve sa fonction de production de biens alimentaires, mais les nouveaux principes de mise en valeur lui affectent prioritairement une fonction d'occupation de l'espace, par la généralisation de pratiques extensives devant permettre de limiter l'enfrichement et le reboisement, et donc de conserver et d'entretenir le patrimoine paysager dans son ensemble. Les responsables de l'aménagement rural octroient ici une fonction conservatoire à l'agriculture et impliquent les exploitants agricoles dans la gestion globale des forêts, des terres cultivées, des villages et de leurs abords selon des critères productifs et des normes esthétiques prédéfinis. Dans le même temps, les nouvelles fonctions de l'agriculture doivent s'exercer dans le respect des ressources pédologiques et hydrauliques, afin de participer au maintien des équilibres naturels et à la perpétuation de l'écosystème. Ce programme trouve sa première légitimité dans son intention de diminuer le caractère intensif de la mise en valeur agricole par une extensification des façons culturales conformément aux nouvelles directives européennes issues de la réforme de la Politique agricole commune : cela concerne en particulier la réduction des épandages d'engrais et de la pulvérisation des produits phytosanitaires. Il n'interdit cependant pas les pratiques intensives en agriculture; il prévoit par contre de circonscrire les espaces où les exploitants y ont recours, et de les isoler des sites naturels protégés, par l'aménagement

[65] Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *Biospärenreservat Rhön : Rahmenkonzept für Schutz, Pflege und Entwicklung*, Neumann Verlag, Radebeul, 1995, pp. 186-210.

de zones tampon ou de zone de transition, où seront mises en œuvre des formules extensives et des systèmes de cultures biologiques.

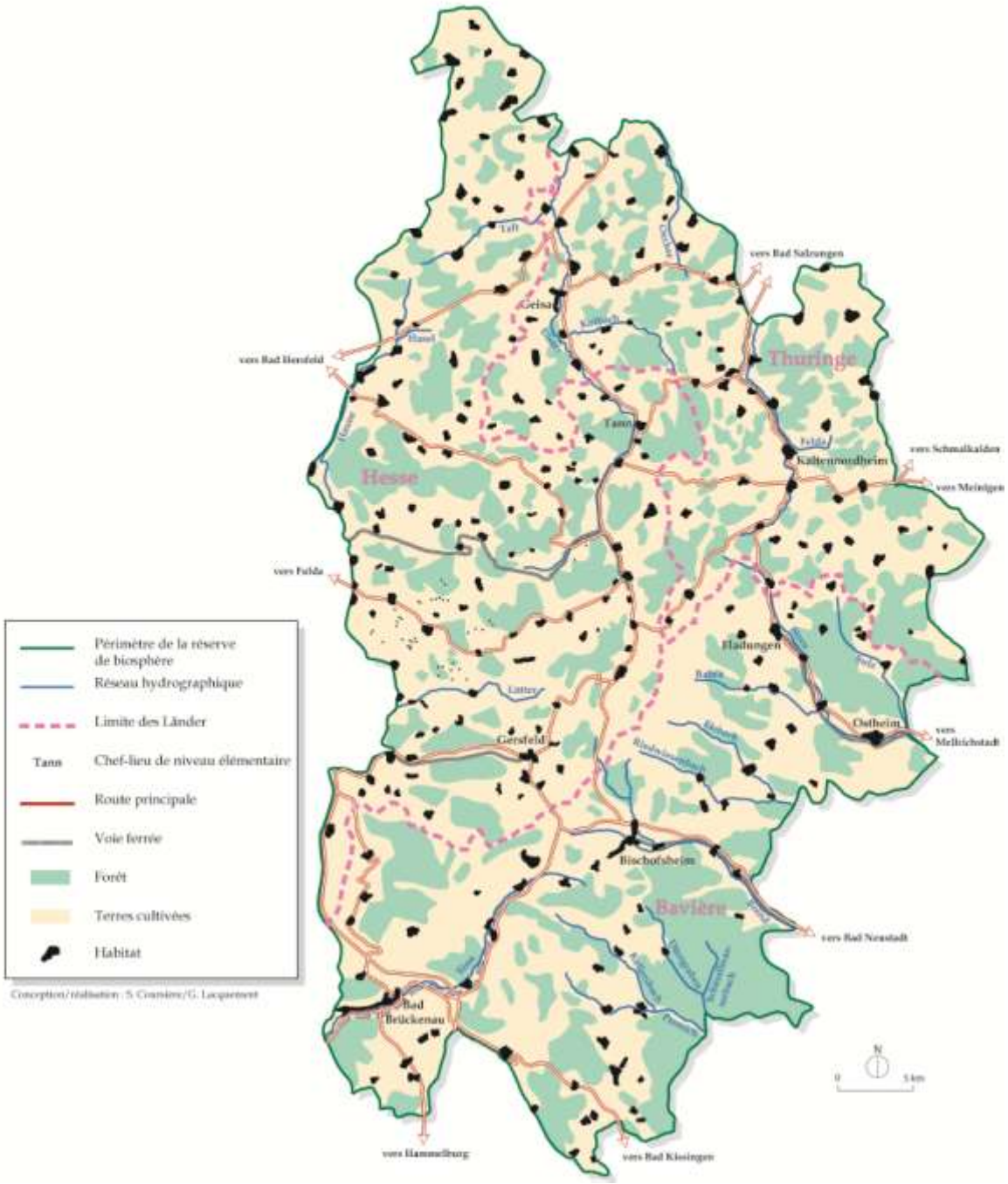
Enfin, la gestion des espaces ruraux de la réserve de biosphère de la *Rhön* est présentée comme un modèle d'aménagement pour les autres moyennes montagnes européennes. C'est là que le projet trouve une grande partie de sa légitimité, car il propose une mise en valeur agricole à intensification graduelle (*Kulturgradient*) établie selon les conditions naturelles générales du lieu. En cela, il s'oppose explicitement au mode de production industriel introduit par le collectivisme agraire. Il rejette la mécanisation et la chimisation à outrance des cultures, imposées au nom de la révolution technicienne et au rythme de la succession des plans quinquennaux, affirmant les uns après les autres la volonté du régime d'asservir les ressources et les espaces naturels à la satisfaction des objectifs de production. Mais le nouveau modèle de développement remet également en cause les méthodes de production de l'agriculture productiviste et condamne implicitement l'organisation des marchés qui commande la course aux rendements et favorise la généralisation de pratiques prédatrices sur l'environnement naturel.

La démarche est donc fondamentalement patrimoniale. La politique d'aménagement s'attache en effet à restaurer et à conserver, pour mieux le valoriser, un patrimoine rural façonné par des formes d'occupation et de mise en valeur de l'espace qui ont donné naissance à des paysages agraires caractéristiques, reconnus et identifiées comme des héritages historiques et culturels à transmettre. Pour désigner cet héritage, la langue allemande utilise le terme de *Kulturlandschaft*. A la fois paysage « cultivé » et paysage « culturel », si l'on se réfère au double sens du mot allemand *Kultur*, il fonde les origines de la civilisation germanique autour de la communauté villageoise, creuset des solidarités paysannes, et cellule socioéconomique fondamentale de la mise en valeur et de la transformation harmonieuse du milieu naturel par le travail des générations successives. A ce titre, le *Kulturlandschaft* constitue l'un des éléments essentiels de la *Heimat*, et donc de l'identité territoriale. Il va sans dire que dans le cas des campagnes des nouveaux Länder, l'intention restauratrice a une valeur symbolique forte, comme s'il s'agissait de renouer les fils de la *Heimat*, de refonder une identité territoriale, en refermant la parenthèse du collectivisme agraire.

2 – Restaurer le *Kulturlandschaft* pour renouer les fils de la *Heimat*

Le Massif de la Rhön forme une petite entité régionale, qui s'individualise au cœur de la moyenne montagne allemande, par les formes de son relief, comme par celle de ses paysages agraires. L'intention de la politique d'aménagement est de restaurer le paysage agraire malmené par la modernisation économique contemporaine et de reconstituer l'unité régionale occultée par la partition.

Document 2. Le périmètre de la réserve de biosphère du massif de la Rhön



Document 3. Les régions naturelles du massif de la Rhön



a – Le *Kulturlandschaft*, produit du milieu naturel et de l'histoire de la mise en valeur

Le périmètre de la réserve s'étend sur un peu plus de 130 000 hectares et couvre ainsi la quasi-totalité de l'unité naturelle (cf. documents 2 et 3). Il isole par ailleurs, une région relativement peu peuplée (92 hab/km2), en comparaison des densités de peuplement qui caractérisent traditionnellement le *Mittelgebirge*. Ce peuplement se distribue pour l'essentiel, dans de petites agglomérations qui dépassent rarement 2 000 habitants. Sur le versant hessois, l'habitat se disperse parfois en hameaux et en fermes isolées. Mais, dans le reste du massif, il demeure groupé en villages nucléaires, ramassés autour de la place centrale et de l'église catholique.

La répartition du peuplement souligne la disposition générale du relief. Elle néglige le haut plateau central, où les quelques villages installés en altitude, sont battus par les vents. Elle privilégie au contraire, les sites d'abri de l'avant-pays, l'habitat se localisant sur les replats et sur les bords des fonds de vallées qui entaillent profondément les collines et les plateaux périphériques. La Haute Rhön (*Hohe Rhön*) forme la région centrale. Elle se compose d'un haut plateau et de monts aux croupes larges. Le haut plateau (*Lange Rhön*) impose sa masse de basalte entre 700 et 930 mètres d'altitude. Il forme une échine allongée, de direction nord-est/sud-ouest, dont les versants abrupts tombent brutalement, à l'est, dans la vallée de l'Ulster, et au sud-est sur les collines sédimentaires faiblement ondulées de la *Südrhön*. Les autres monts qui forment la Haute Rhön, se détachent sur les flancs occidentaux et méridionaux du plateau central, en massifs individualisés séparés par des vallées ou des cuvettes : du nord au sud, se succèdent le massif du Wasserkuppen (*Wasserkuppenmassiv*), les croupes du Dammersfeld (*Dammersfeldrücken*), les monts de Kreuzberg (*Kreuzberggruppe*) et ceux des *Schwarze Berge*. Ces vestiges imposants du volcanisme de l'ère tertiaire sont encerclés par un ensemble de plateaux et de collines sédimentaires (la *Vorder-und Kuppenrhön*), plus ou moins accidentés par l'érosion qui a encaissé les vallées, et isolé des dômes et des cônes de basalte. Ces derniers forment le relief caractéristique de cette partie du massif, à l'image du « jeu de quilles » du versant hessois (*das hessische Kegelspiel*). Les paysages de l'avant-pays contrastent avec ceux qui s'étendent sur le plateau central, dont les terres, en raison de l'absence d'écoulement, sont souvent marécageuses, et presque entièrement vouées aux herbages, la forêt ne subsistant que de manière résiduelle. Dans la *Vorder-und Kuppenrhön*, au contraire, le paysage rural est plus varié : les dômes basaltiques sont couverts par la forêt, les pentes plus ou moins raides portent des pâturages et des prairies complantées d'arbres fruitiers, tandis que les fonds de vallées et les bassins offrent des superficies relativement importantes aux labours[66].

La dichotomie paysagère procède principalement des formes de l'occupation et de la mise en valeur de l'époque médiévale. Jusqu'à la christianisation, qui débuta à la fin du VIIème siècle, les rares intrusions germaniques avaient peu affecté les structures du peuplement celte qui se cantonnait, si l'on se réfère à la localisation des vestiges des fortifications, dans l'avant-pays. Les oppida (*Keltenburger*) étaient perchés sur les

[66] Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *Ibid.*, pp. 43-67.

Document 4. Les paysages agraires du massif de la Rhön : le plateau de la Haute Rhön



Sur les hautes terres basaltiques du plateau central, les défrichements de l'An Mil ont substitué à la couverture forestière un paysage agricole de champs ouverts, donnant ainsi naissance à ce que la mémoire collective désigne par les termes de « pays des horizons lointains » (*Land der offenen Fernen*). L'introduction de l'économie laitière et le développement de l'élevage bovin au XIXe siècle, entraînèrent l'abandon progressif des labours et de l'assolement triennal, au profit de l'extension des prairies permanentes et des prés de fauche. Pour pouvoir être fauchés, les prés ont souvent été épierrés de leurs blocs de basalte qui forment des petites murettes en bordure de parcelle.

(cliché de l'auteur, avril 1999, Land de Thuringe).



Sur ces terres basaltiques, l'absence d'écoulement a favorisé la formation de vastes marécages que les opérations de bonification menées à partir du début du XIXe siècle, ont en partie asséchés, en procédant à un reboisement par bande. Ici, une vue aérienne du *Schwarze Moor*.

(source : document publié par l'administration de la réserve de biosphère, *Naturschätze der Rhön : Hochmoore, Life-Projekt Rhön der EU, Kaltensundheim*, 1997, 19 pages).

dômes de basalte, et dominaient les terres calcaires des alentours, consacrées à une polyculture reposant sur la production de céréales (orge et millet), de légumineuses (lentilles), de plantes textiles (lin) et d'arbres fruitiers (pommes), associée à un petit élevage domestique. L'évangélisation, et par là même, la germanisation du pays, modifièrent les formes de la mise en valeur. L'extension géographique de l'autorité des comtes de Fulda et de Würzburg, favorisa l'intégration des campagnes du massif à l'économie seigneuriale. De ce fait, alors que les moines donnaient à cette région encore couverte de forêts de hêtres au début de l'évangélisation, le nom de Buchonie, les grands défrichements qui suivirent l'An Mil et qui se poursuivirent jusqu'à la fin du premier Moyen Age, en particulier sur le plateau central, multiplièrent les pacages forestiers et étendirent les terres mises en cultures. Nombreux sont les noms de lieux qui ont conservé la mémoire des grands travaux de mise en valeur agricole de cette époque, comme le montrent ces toponymes caractéristiques relevés sur les monts des *Schwarze Berge* : Stangenroth, Burkardroth, Frauenroth, Gefäll, Waldfenster. C'est à la même époque, que les moines reprennent et germanisent un terme d'origine celtique, *rain* ou *roen*, signifiant chaîne de montagnes, pour désigner l'ensemble du massif, devenant ainsi la Rhön. La reprise démographique qui suivit les ravages de Grande Peste du XIVème siècle, contribua à modifier une nouvelle fois les paysages agraires. La poursuite des défrichements et la généralisation de la pratique de l'assolement triennal favorisant la progression des labours, achevèrent de transformer l'ancien plateau forestier, en terres de cultures, devenant alors « le pays des horizons ouverts » (*Land der offenen Fernen*). Dans le même temps, les collines de l'avant-pays virent progresser un système bocager où alternaient prairies et labours, tandis que les pacages à moutons se concentraient sur les communaux, terres non closes des pentes les plus raides et des clairières forestières. La révolution fourragère du XIXème siècle et les opérations de bonification du premier XXème siècle introduisent ensuite dans le massif, l'élevage laitier, et le généralisèrent dans un pays qui l'ignorait pratiquement jusqu'alors. Sur le plateau, une grande partie des marécages ont été asséchés par un effort de reboisement en bandes, pour être transformés en pâturages. Toujours sur les hautes terres, les champs ont été épierrés de leurs blocs de basalte, qui forment depuis de petites murettes le long des parcelles[67].

Les différentes étapes de la mise en valeur ont ainsi donné naissance à une série d'éléments qui structurent et caractérisent le paysage agraire, et que les responsables de la politique d'aménagement ont identifiés et retenus comme l'héritage à restaurer et à transmettre. Sur le plateau, il s'agit des hautes terres marécageuses et des bandes forestières de bonification, des près de fauche [68] épierrés, ceinturés de leurs murettes, et des prairies permanentes non fauchées (cf. document 4). Dans les collines de la *Vorder-*

[67] Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *Ibid.,* pp. 76-79.

[68] Jusqu'à la fin des années cinquante, les parcelles épierrées étaient fauchées une fois l'an, traditionnellement à partir du 8 juillet (le *Kilianstag*, du nom du premier moine évangélisateur), pour en conserver le foin comme fourrage d'hiver, avant d'être livrées aux troupeaux communaux et transhumants. Les communaux s'étendaient par ailleurs également aux parcelles qui n'avaient pas été épierrées, et qui ne pouvaient donc pas être fauchées. Source : Document publié par l'administration de la réserve de biophère, *Naturschätze der Rhön : Borstgrasrasen, Life-Projekt Rhön der Europäischen Union*, Kaltensundheim, 1997, 19 pages.

Document 5. Les paysages agraires du massif de la Rhön : les collines de la Vorder-und Kuppenrhön



Dans les collines sédimentaires qui ceinturent le plateau central, la mise en valeur agricole est plus ancienne et remonte à l'époque celte. Néanmoins, les formes actuelles du paysage de la *Vorder-und Kuppenrhön* portent surtout les marques des défrichements germaniques, en partie altérées par la modernisation contemporaine : bocages où alternent prairies et labours, prairies complantées d'arbres fruitiers, pacages ovins s'étendant sur les terres non closes des pentes les plus raides et des clairières forestières, forêts réduites aux sommets formés par les dômes de basalte.

(cliché de l'auteur, avril 1999, Land de Thuringe).

und Kuppenrhön, l'objectif de préservation concerne les pacages à moutons, parcelles non closes des anciens communaux, les prairies complantées d'arbres fruitiers, les terrasses de cultures, les parcelles des herbages permanents et des labours découpées par les haies du bocage (cf. document 5).

b – Diversifier les activités pour mieux impliquer les acteurs sociaux dans la préservation du *Kulturlandschaft*

Le paysage agraire se lit cependant aujourd'hui, comme un palimpseste bien fragile, sur lequel les éléments caractéristiques du paysage traditionnel se brouillent et se délitent sous les marques parfois imposantes du modernisme agricole, lui-même ébranlé par les conséquences de la crise contemporaine. L'intensification agricole conduite depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a ainsi fait disparaître totalement les labours de la Haute Rhön. Dans les collines, la diffusion de l'économie laitière s'est produite au détriment de l'élevage ovin, entraînant la réduction du cheptel, l'abandon et l'enfrichement des pacages. Les opérations de remembrement ont par ailleurs démaillé en grande partie le bocage, et les impératifs de rentabilité ont sacrifié les prairies complantées, et spécialisé les systèmes de cultures en généralisant les plantes fourragères et en concentrant les labours céréaliers (fourragers ou alimentaires) sur les meilleures terres des fonds de vallées. Sur le versant oriental de la Rhön, c'est-à-dire en Allemagne de l'Est, la modernisation s'est opérée dans le cadre d'une refonte radicale des structures de production. Les ambitions industrialistes du collectivisme agraire se sont soldées par l'édification d'étables géantes, véritables ateliers de production animale, spécialisés dans la production de lait et de viande (veaux, bœufs, moutons, porcs, volailles). De même, la spécialisation fourragère a simplifié les systèmes de cultures et la mécanisation à outrance des façons culturales a considérablement élargi les mailles du parcellaire, détruisant dans le même temps la plus grande partie des haies du bocage. Partout dans le massif, à l'Est comme à l'Ouest, l'intensification agricole s'est accompagnée de la progression de la friche et de la forêt.

Au lendemain de l'unification, le programme de restauration paysagère et de diffusion du développement durable se concentre autour de trois actions prioritaires en faveur de l'adaptation de l'activité agricole : extensifier la production, diversifier la production, diversifier les activités économiques sur l'exploitation. Ces mesures ne trouvent leur légitimité que dans le maintien de la structure de petites et moyennes exploitations familiales, dont la plupart sont à temps partiel, qui caractérise les versants hessois et bavarois du massif, et qui confère au pays et au paysage, le caractère paysan que la politique d'aménagement entend valoriser. Ces exploitations, massivement spécialisées dans l'élevage laitier, souffrent, dans le contexte de l'économie concurrentielle contemporaine, de l'étroitesse de leurs structures : exiguïté des bâtiments d'exploitation, trop grande dispersion des parcelles, suréquipement individuel en matériel, suractivité de la main d'œuvre, notamment féminine. Le programme s'engage à généraliser les mesures d'extensification sans mettre en péril la rentabilité économique des exploitations familiales. Il entend même la renforcer par le versement de primes spécifiques à la réduction de la charge de bétail à l'hectare, par l'allocation

d'aides financières aux cercles de machines (*Maschinenringe* : il s'agit d'associations d'agriculteurs individuels pour l'échange, le prêt ou la location de matériel), l'octroi de subventions pour la construction de nouveaux bâtiments d'exploitation, la prise en charge par la collectivité de certaines opérations de remembrement, et la garantie des quotas laitiers. Le contenu de ces trois dernières mesures mérite d'être précisé. L'aide financière aux nouveaux bâtiments d'exploitation concerne la construction de bergeries plus vastes et d'étables de stabulation libre, directement sur les zones de pacage et sur les prairies, afin de compenser l'exiguïté des bâtiments existants, difficiles à agrandir et à adapter aux exigences nouvelles, car trop à l'étroit au village. Dans le même temps, le programme propose la conduite d'un remembrement opéré sur la base d'échanges volontaires et de prêts temporaires (*freiwilliger Landtausch*), qui permettrait de pallier la lenteur du remembrement conventionnel (*Flurbereinigung*). Les autorités locales sont par ailleurs encouragées à prendre partiellement en charge le financement de structures communales ou coopératives (*Flächenbörse*), dont l'activité consisterait à récupérer les parcelles abandonnées et gagnées par la friche ou volontairement concédées, pour les affermer ou les mettre à la disposition de l'ensemble des exploitations d'une commune pour le pacage ou le pâturage de leurs troupeaux : il s'agit d'une certaine façon, de restaurer les communaux. Enfin, la question la plus délicate est celle des quotas laitiers. Les autorités de Land espéraient pouvoir jouer le rôle de pourvoyeur de quotas. Une proposition avait été formulée en ce sens par la Commission européenne en 1991, à l'époque des négociations sur la première réforme de la Politique agricole commune. Les Länder auraient eu la possibilité de redistribuer les quotas libérés par la réduction du nombre des exploitations, aux petites et moyennes exploitations des régions de montagne, en particulier à celles engagées dans la valorisation de leur production (vente directe), la diversification de leurs activités (accueil à la ferme) et la participation aux programmes de protection de la nature et de préservation des paysages. Le consensus politique de 1992 entre les tenants du libéralisme et les partisans du contrôle de l'offre écarta cependant cette éventualité. Les responsables de la politique d'aménagement proposent alors de solliciter un opérateur privé, chargé de racheter les quotas, pour les redistribuer aux exploitations engagées dans l'extensification des pratiques agricoles (système du *Milch-Pool*).

La politique publique invite parallèlement à faire porter l'effort d'adaptation de l'activité agricole sur la diversification de la production, en favorisant le développement de l'élevage de bouche, bovin et ovin, sur la base de la réintroduction et de la valorisation de races locales : *Gelb-und Fleckvieh* qui sont des races de vaches robustes, à la robe blanche tachetée de brun, à la fois bonnes laitières et bonnes reproductrices (les *Gelbvieh* forment en outre un cheptel de bêtes vigoureuses, autrefois réputées comme animaux de trait); quant au cheptel ovin, le programme projette de généraliser le *Rhönschaf*, mouton blanc à tête noire, de taille moyenne, mais particulièrement résistant. Les primes compensatoires versées en sus par les autorités régionales ne peuvent pas dépasser les plafonds fixés par la Politique agricole commune. Aussi, les responsables du programme entendent-ils encourager les exploitants à développer les activités d'aval et les activités de services. Dans ce domaine, la distribution des soutiens financiers est plus souple, notamment pour favoriser la vente directe des productions de

la ferme : cela concerne la charcuterie, les fromages, le pain, les fruits (pommes, poires et prunes)[69], mais aussi le foin des près de fauche, considéré comme un produit à valoriser, comme engrais vert ou fourrage à destination des haras et des fermes équestres. L'aide peut prendre une forme tout à fait concrète, les responsables de l'aménagement louant les services d'un cabinet de diagnostic pour évaluer les ressources des exploitations candidates, définir une palette de produits, choisir le matériel et les équipements appropriés, calculer les financements nécessaires, et mettre au point les stratégies de commercialisation. Les partisans du développement économique durable comptent beaucoup sur la mise en place et la généralisation des circuits courts de commercialisation, annulant pratiquement les intermédiaires entre l'offre (vente à la ferme, vente ambulante, marchés paysans et marchés réguliers) et la demande (touristes, établissements de cure, villages de vacances, hôtels, restaurants, auberges de jeunesse et colonies de vacances, aires des autoroutes qui contournent et desservent le massif). Cette démarche commerciale doit s'accompagner de la promotion des produits biologiques et des autres produits alimentaires locaux, par une politique systématique de labellisation, caractérisant le mode de production (produits bio, labels qualité, Appellations d'origine contrôlée), et valorisant le lieu de production identifié par un logo unique, le logo de la réserve de biosphère.

Enfin, le programme prévoit de participer au financement de la création d'activités de services sur l'exploitation, activités de service touristique et activités de service d'aménagement rural. L'agritourisme exige en effet des investissements substantiels dans la rénovation de bâtiments d'exploitation, reconvertis en salles à manger ou en chambres d'hôtes, même si le camping à la ferme nécessite moins de dépenses dans la mise au normes des infrastructures. Les produits touristiques peuvent être par ailleurs diversifiés sous la forme de fermes équestres, de fermes pédagogiques proposant une initiation aux travaux agricoles, autant que des activités de découverte du patrimoine rural. Ce dernier aspect suppose que la collectivité prenne en charge, soit directement, soit par le biais de contrats de service avec les exploitants volontaires, l'entretien de ce patrimoine et en particulier les paysages façonnés par l'histoire agraire : restauration des murettes de basalte, reconstitution des haies végétales du bocage, débroussaillement des pacages retournés à la friche, entretien des prairies complantées[70].

Cette *illustration et défense* de l'exploitation familiale, s'étend peu sur les modalités de l'adaptation à la nouvelle politique d'aménagement des exploitations du versant oriental du massif. Il insiste en effet beaucoup sur les ressources sociales et économiques des exploitations familiales à temps complet, qui devraient leur permettre

[69] Le programme envisage l'aide à la culture des arbres fruitiers comme une contribution à la préservation des paysages et à la diversification des activités rurales du massif. Il s'agit d'entretenir les prairies complantées, de maintenir la diversité des espèces, et de favoriser la transformation des fruits en produits agroalimentaires et en alcool. Cf. *Rhöner Apfel-Perspektiven, Förderung des Streuobstes zur Erhaltung der Kulturlandschaft, Ein Projekt im UNESCO-Biosphärenreservat Rhön*, document publié par le Verein « Natur-und Lebensraum Rhön », sans date, 6 pages. En vue d'encourager ce type de pratiques, l'administration de la réserve de biosphère a procédé à « l'élection » d'un village modèle en Basse-Franconie dans le Land de Bavière : cf. *Streuobstlehrpfad Hausen, Neue Wege in der Erhaltung heimischer Streuobstbestände, Eine Initiative in der Modellgemeinde Hausen*, publication de la commune de Hausen, sans date, 32 pages.

[70] Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *op.cit.*, pp. 213-229.

de s'investir dans la mise en œuvre du programme et de se proposer comme modèle aux exploitations demeurées ou réduites au temps partiel. Il encourage vivement les premières à développer les activités d'aval de transformation et de commercialisation, ainsi que les activités de l'agritourisme, afin de valoriser et de rentabiliser au mieux les ressources en capital et en main d'œuvre de structures d'exploitation, incapables, en raison de leur taille et de leur localisation, de jouer le jeu du productivisme et de la course aux rendements. Il conseille aux secondes, tenues pour la plupart par des doubles-actifs, de développer et de mettre en pratique les formules associatives pour la gestion des bâtiments et du matériel d'exploitation, l'allocation des pâturages et des pacages de l'élevage extensif, et la vente directe des produits non destinés à l'autoconsommation familiale. Par contre, dans le Land de Thuringe, la quasi-totalité de la surface agricole est cultivée par les exploitations sociétaires qui ont pris la succession des coopératives socialistes, au terme du processus de restructuration juridique imposé par la réunification. Le rapport de présentation de la réserve de biosphère se contente d'évoquer les avantages de la grande structure et de ses capacités d'investissement, qui peuvent faciliter la mise en œuvre de certains volets du programme. Mais, il souligne dans le même temps que ces avantages comparatifs ne remettent aucunement en cause la valeur et les vertus de l'agriculture *paysanne* qui a donné naissance aux paysages agraires du massif et qui subsistent sur ses versants hessois et bavarois. Il insiste même sur le fait, que les successeurs des coopératives socialistes n'ont d'autres choix que de renoncer aux systèmes intensifs et au mode industriel de production agricole, pour généraliser les pratiques extensives, diversifier les cheptels, modifier la palette de leurs produits en développant les productions biologiques et en s'adaptant aux normes de la labellisation, et participer au programme de préservation des paysages agraires. Là est la condition de l'affectation des quotas laitiers[71].

c – Depuis la réunification, des évolutions socioéconomiques différenciées sur les versants occidentaux et orientaux du massif

Les évolutions socioéconomiques récentes montrent toutefois que le programme d'aménagement ne renferme pas les mêmes enjeux de développement pour les sociétés locales du massif, selon qu'elles se trouvent sur son versant occidental ou oriental. Comme dans la plupart des moyennes montagnes européennes, les formes contemporaines du développement économique et l'intensification agricole ont engagé depuis plusieurs décennies, un processus continu de dépeuplement, par exode et vieillissement de la population. En outre, la partition de l'Allemagne et le tracé de la frontière avaient encore accentué l'impact de l'émigration. La diminution des effectifs de population s'est poursuivie jusqu'à la fin des années quatre-vingt, jusqu'à ce que se manifestent en Hesse et en Bavière, les prémisses du renversement démographique en faveur des zones rurales. Cette situation n'a pas de lien direct avec la chute du mur, puisque les recensements font état, sur les versants occidentaux du massif, d'une reprise démographique dès 1987 (+8% entre 1987 et 1991). Cette évolution procède autant, semble-t-il, des effets de la politique régionale du *Zonenrandgebiet*, que des

[71] Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *Ibid.*, pp. 230-232.

conséquences de la croissance résidentielle dans les campagnes, favorisée par l'installation permanente de retraités, mais aussi d'actifs dont le choix de résidence alimente des flux pendulaires croissants en direction des villes de la bordure du massif : du nord au sud, Bad Hersfeld, Hünfeld et Fulda dans le Land de Hesse, Bad Brückenau, Bad Kissingen, Bad Neustadt, dans le Land de Bavière. Dans le même temps, la suppression de la frontière et le choc de la transition économique dans l'ex-Allemagne de l'Est ont soumis les campagnes du versant oriental du massif à une contraction brutale du marché de l'emploi qui s'est immédiatement traduite par l'émigration des forces vives du pays. Les soldes migratoires demeurent encore aujourd'hui systématiquement négatifs, mais le déficit s'est cependant réduit, depuis 1992-1993, à la faveur … du développement des déplacements pendulaires vers les villes de la vallée de la Werra en Thuringe (Bad Salzungen, Breitungen, Schmalkalden, Wasungen, Meinigen, Hildburghausen), et surtout vers les pôles d'emploi des anciens Länder (principalement Fulda et Schweinfurt).

L'évolution démographique divergente depuis la réunification entre les versants occidentaux et orientaux du massif est en grande partie le reflet d'une situation économique elle-même très différenciée. Il ne faut certes pas négliger les difficultés de tous ordres, auxquelles est confrontée l'agriculture de montagne dans le contexte de l'économie concurrentielle, qui affecte en outre l'ensemble des activités de production et de service. Il faut cependant reconnaître que la reprise démographique manifeste une certaine dynamisation des activités, notamment dans le secteur touristique, même s'il arrive que les professionnels de la restauration et de l'hébergement se plaignent de la baisse de la fréquentation depuis … l'ouverture du mur. En effet, le village de Tann, situé en Hesse dans la petite vallée de l'Ulster, voyait défiler jusqu'en 1989, des norias d'automobiles et d'autocars, transportant des Allemands de l'Ouest, curieux d'observer leurs « frères de l'Est » ou désirant simplement saluer d'un geste, les membres de leur famille, depuis une partie du plateau central, où, paraît-il, la *vue sur l'Est* était imprenable (!?). Néanmoins, la multiplication des établissements d'hébergement et de restauration, la densité du maillage des différents circuits de découverte (routes gastronomiques, sentiers de randonnées, pistes cyclables), et la fréquence des panneaux indiquant les possibilités de visite de sites naturels ou historiques, témoignent du niveau de l'offre et de développement des activités d'accueil touristique dans cette partie du massif.

Les campagnes collectivisées du versant oriental accusent par contre en la matière, un retard significatif. L'ouverture du mur et les modalités de la transition vers le marché ont en effet, déclenché un processus de crise, dont les manifestations et les conséquences, ont profondément déstructuré les société locales, en grande partie figées par quarante ans de collectivisme agraire. L'introduction du marché a d'abord affecté les structures d'exploitation agricole, en les entraînant dans un processus récessif de décapitalisation, au moment où elles ont dû appliquer les mesures de réforme structurelle imposées par le gouvernement fédéral. Les mécanismes de la récession sont maintenant bien connus. La libération des prix et l'entrée en vigueur de l'Union économique et monétaire (en juillet 1990) ont brutalement confronté les exploitations agricoles à l'augmentation des coûts de production et à la contraction des débouchés

commerciaux, les obligeant à vendre tout ce qu'elles pouvaient et pratiquement à n'importe quel prix pour pouvoir se procurer les liquidités nécessaires au paiement des dépenses courantes, et notamment au versement des salaires. Il s'est produit une sorte de grande braderie sur les machines et les cheptels qui a conduit de nombreuses unités de production à la faillite, et qui pour les autres a rendu la restructuration d'autant plus malaisée. En effet, le gouvernement fédéral[72] a introduit dès le mois de juin 1991 un dispositif législatif contraignant qui imposait aux coopératives socialistes, un calendrier impératif de restructuration juridique et de privatisation du capital[73]. Dans le même temps, il prévoyait les conditions juridiques et financières de la sortie de la coopérative et de la réinstallation d'exploitations individuelles. Enfin, il confiait à la *Treuhandanstalt* (l'agence de privatisation[74]) la mission de démanteler les fermes d'État et de privatiser les terres de la propriété socialiste, c'est-à-dire les terres de la propriété d'État, formée à partir des expropriations de la réforme agraire conduite au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans la zone d'occupation soviétique. Le démantèlement du collectivisme agraire se solde alors par la formation d'un dualisme structurel opposant les entreprises agricoles qui ont pris la succession des coopératives socialistes et les nouvelles exploitations individuelles, elles-mêmes marquées par une très grande diversité structurelle.

Les conséquences économiques de la transition se sont manifestées brutalement sur les sociétés locales, par la croissance du chômage et l'insécurité des revenus. L'adaptation des exploitations agricoles à l'économie de marché a conduit à une réduction drastique de la main d'œuvre agricole. L'impératif économique de la rentabilité a imposé l'augmentation de la productivité du travail dans l'agriculture. De ce fait, dans les anciennes coopératives, pourvoyeuses quasi exclusives des emplois agricoles et ruraux sous l'ancien régime, l'effort d'investissement consenti dans la rationalisation et la modernisation du capital d'exploitation s'est systématiquement accompagné de la réduction des effectifs, première mesure partout adoptée dans l'intention de réduire au plus vite les coûts d'exploitation. Ce délestage de main d'œuvre s'est porté dans un premier temps sur les secteurs périphériques de la stricte production agricole, et a mis au chômage la quasi-totalité des personnels des ateliers de réparation du matériel agricole, des brigades de construction et d'entretien des bâtiments et des chemins d'exploitation, des cantines, des crèches, des établissements sportifs et culturels, alors administrés par les coopératives. Dans un second temps, les mesures de rationalisation du travail ont entraîné la suppression de nombreux emplois engagés dans la production agricole, mais qui devaient leur existence à la spécialisation des travaux et à la dissociation des tâches de conception et d'exécution, alors introduites par les principes industrialistes de l'agriculture collectiviste. Par ailleurs, la faiblesse et les incertitudes de la rente économique dans le secteur agricole, qui semble limitée autant par les conditions naturelles du massif, que, à priori, par les contingentements de

[72] cf. LACQUEMENT Guillaume : *op.cit.*, pp. 87-100.

[73] La Loi d'adaptation de l'agriculture (*Landwirtschaftsanpassungsgesetz*) a été adoptée par le Parlement le 7 juin 1991. Elle impose la restructuration juridique des coopératives socialistes pour le 1er janvier 1992.

[74] Organisme fiduciaire rattaché au Ministère de l'économie et chargé jusqu'au 31 décembre 1994 de la privatisation des structures de l'économie socialiste.

production de la Politique agricole commune, et le programme d'extensification de la réserve de biosphère, ont dissuadé la plupart des anciens coopérateurs les plus entreprenants, de saisir l'opportunité et les avantages du dispositif législatif et financier de la politique fédérale de décollectivisation, pour fonder une exploitation familiale, sur la base de la terre et des biens rétrocédés par la coopérative.

Cette décollectivisation s'est déroulée dans une dynamique globale de déprise des activités rurales. Au lendemain de la Réunification, la *Treuhandanstalt* et le gouvernements du Land de Thuringe ont conduit dans le secteur industriel, une politique résolue de déconcentration systématique des combinats et de privatisation rapide des unités de production[75]. Ces opérations se sont traduites par le recul brutal de l'activité manufacturière et par la fermeture des rares entreprises du massif. Les choix économiques de la Réunification ont engagé, à l'échelle du Land, un processus de désindustrialisation qui a fait chuter de manière drastique le nombre des emplois industriels, et qui a réduit dans le même temps les possibilités de double activité pour les populations de la montagne. Dans le secteur touristique d'autre part, on a pu observer la même situation récessive : sous le régime de la RDA, les villes de cure du *Mittelgebirge* (Meinigen et Bad Salzungen en particulier sur la bordure orientale du Massif de la Rhön) comptaient parmi les destinations touristiques privilégiées de la nomenklatura. En outre, les combinats industriels et les syndicats ouvriers y avaient fait également construire des structures d'hébergement ou réservaient pour leurs salariés et/ou leurs membres, une partie des capacités d'accueil dans les hôtels et les campings. Mais le Massif de la Rhön lui-même, traversé par le *Sperrgebiet*, a plutôt été épargné par la planification socialiste dans ce secteur. En outre, la chute du mur s'est accompagnée d'une réduction considérable des flux de ce tourisme social, qui n'a pas été compensée par l'arrivée de nouveaux flux en provenance des anciens Länder : les conditions de l'Union monétaire qui ont renchéri le coût des séjours et le manque d'infrastructures, ont en effet dissuadé les touristes ouest-allemands, parfois rebutés par les marques de l'héritage collectiviste, de modifier leurs habitudes au profit du versant oriental. Le « label rouge » n'a rien d'un produit d'appel et ne fait guère recette ! Les nouveaux Länder continuent très souvent d'être perçus comme une terre étrangère. Les résidents comme les visiteurs des versants occidentaux de la Rhön, dix ans après la réunification, ne semblent pas parler de la même montagne, lorsqu'ils évoquent la région « d'en face » (« *von drüben* »)

[75] Cf. LACQUEMENT Guillaume : « Le devenir des espaces marginaux dans les nouveaux Länder allemands : la moyenne montagne et l'exemple du Massif de Thuringe », in DIRY J. P. (sous la dir) : *Moyennes montagnes européennes, nouvelles fonctions, nouvelles gestions de l'espace rural*, CERAMAC, Clermont-Ferrand, 1999, pp. 497-520.
SEDLACEK Peter : « Deindustrialisung, Arbeitsmarkt un Industriepolitik in Thüringen », in *Geographische Rundschau*, 48, 1996, pp. 12-17.

3 - La persistance de l'effet de frontière sur les sociétés locales

Lorsqu'on interroge les exploitants de la Rhön sur les relations professionnelles qu'ils entretiennent avec les autres agriculteurs de la région, lorsqu'on se remémore les conversations engagées avec les restaurateurs rencontrés à l'occasion d'un repas, au cours duquel ces derniers ont voulu confier à l'étranger (que j'étais) leur opinion sur la réunification et le programme de développement local, on perçoit très clairement qu'il existe dans ce massif deux montagnes : il y a celle « d'ici » et celle « d'en face », celle de l'Ouest et celle de l'Est, comme si la frontière, matériellement disparue, marquait toujours l'espace « vécu », comme si la frontière continuait de séparer le destin des sociétés rurales de la montagne. Car, la persistance de l'effet de frontière ne semble pas seulement affecter l'espace de la vie et des relations sociales. Il touche également l'organisation de la vie économique et la distribution des activités. Il sépare deux types de structures socioéconomiques, deux formes d'adaptation de ces structures au modèle d'aménagement. La volonté politique d'intégration territoriale doit ainsi s'accommoder de deux modes d'appropriation et de mise en œuvre du programme de développement local. Ces deux variantes, pourrait-on dire, trouvent sans aucun doute leur origine dans les héritages socioéconomiques qui ont séparé l'évolution structurelle des deux versants de montagne et qui continuent de marquer la morphologie des campagnes du massif.

a - Sociétés agraires de l'Ouest…

Les versants hessois et bavarois portent l'héritage d'une société rurale très enracinée, composée pour l'essentiel d'une population de petits propriétaires exploitants et de petits artisans et commerçants, une société locale qui a bénéficié des implantations industrielles de la bordure du massif et du développement des activités du tourisme vert au cœur de la montagne. La diversification des activités économiques et le renversement démographique contemporain s'expliquent pour l'essentiel par le maintien d'une forte cohésion sociale et par l'implication précoce des collectivités locales dans les politiques d'aménagement. L'attachement à la terre, certainement entretenu par le régime foncier du partage égalitaire (*Realteilungsgebiet*), a maintenu une structure de petites exploitations familiales, à temps complet et surtout à temps partiel[76], qui perdure aujourd'hui grâce à la pratique très répandue de la double activité, rendue possible par la diversification du tissu économique. Ces opportunités d'emploi procèdent autant des choix d'implantation des entreprises, manifestes d'une certaine solidarité territoriale, sinon d'un véritable attachement local, que de l'action publique à l'échelle du Bund, des Länder et des communes, en faveur des infrastructures et des activités économiques, aussi bien dans le secteur industriel que dans le secteur touristique.

[76] Pour le début des années 1990, le rapport de diagnostic de la réserve de biosphère précise la distribution des structures d'exploitation agricole dans les communes bavaroises et hessoises de la Rhön d'exploitation :
- Bavière : 2669 exploitations, dont 331 à temps complet et 2338 à temps partiel.
- Hesse : 2551 exploitations, dont 679 à temps complet et 1872 à temps partiel.
Cf. Thüringer Ministerium für Landwirtschaft, Naturschutz und Umwelt : *op. cit.*, pp. 82-85.

Herr A. habite Ginolfs, une petite localité du versant sud-oriental de la *Lange Rhön* en Bavière[77]. A 34 ans, il est père de trois enfants et travaille comme ingénieur dans le secteur de la construction de machines, dans une entreprise installée à Neustadt, une des villes de la bordure du massif. Pourtant, comme son père, qui était maçon, il a conservé la terre et la ferme familiales, héritées de ses grands-parents. Jusqu'au début des années 1990, il pratique l'agriculture à temps partiel sur les 12 ha de la propriété familiale. Comme la plupart des petits exploitants de la montagne, il passe beaucoup de son temps « libre » à élever un petit cheptel de vaches laitières. S'il tire une réelle satisfaction à pérenniser la tradition familiale, il s'interroge assez vite sur le devenir d'une activité qui finit par lui coûter plus d'argent qu'elle ne lui en rapporte.

En 1994, tout change. Ils sont cinq exploitants de la commune à se réunir et à fonder un groupement d'exploitation (en allemand, *GbR = Gesellschaft bürgerlichen Rechts*, équivalent des GAEC français)[78]. Herr A. abandonne donc l'exploitation laitière et afferme les terres de sa propriété à la nouvelle exploitation. Cette dernière s'étend sur 160 ha de terres tenues exclusivement en fermage. En plus des propriétés des partenaires du groupement, il s'agit pour une large part des anciens communaux, autrefois voués au pacage des troupeaux de moutons, et depuis de nombreuses années, en grande partie enfrichés par l'abandon de l'élevage ovin et la généralisation de l'élevage laitier intensif. Les cinq partenaires ont en fait créé, ce que les promoteurs du programme de la réserve de biosphère appellent une « communauté de pâturages » (*Weidegemeinschaft*). L'expérience partenariale ne s'arrête cependant pas au fermage des terres. La nouvelle société a récemment entrepris la construction d'une bergerie commune de 2 000 m2 qui abrite les 800 têtes de brebis du troupeau devenu collectif (cf. document 6). Compte tenu de l'investissement exigé, la construction de la bergerie inaugure une étape nouvelle dans l'activité de la société. Car, jusqu'à sa mise en service, l'élevage en commun était limité aux mois d'été. Le troupeau, alors bien moins important, était redistribué et abrité chaque hiver dans les différentes étables individuelles.

Le groupement tire ses revenus de la vente des agneaux et du contrat d'entretien des paysages qu'elle a signé avec le ministère de l'agriculture du Land, dans la cadre du programme d'aménagement de la réserve de biosphère. Ces revenus lui permettent de reverser des dividendes à ses partenaires, et de payer un salarié à temps plein. Employé comme berger, ce dernier assure le gardiennage en été et l'approvisionnement en fourrages l'hiver. Il vient « d'en face », de Thuringe. Il fait partie de ceux qui au lendemain de l'unification, ont quitté la coopérative socialiste, pour fonder au village, une exploitation familiale. Mais comme beaucoup de pionniers de l'agriculture familiale dans les nouveaux Länder allemands, il a échoué, tant à cause du niveau d'investissement exigé et des limites de ses moyens financiers, que des difficultés de tous ordres propres à la décollectivisation et au processus de transition vers l'économie de marché. L'emploi d'un salarié n'est pas une situation commune dans les exploitations agricoles de cette partie du massif, où la main d'œuvre familiale occupe traditionnellement et structurellement une place

[77] Une grande partie du travail de terrain a été consacrée à la réalisation d'une enquête par questionnaires et entretiens auprès des responsables du programme d'aménagement (Ministère de l'agriculture de Thuringe et administrations locales de la réserve de biosphère) et des acteurs sociaux sollicités pour sa mise en œuvre, c'est-à-dire pour l'essentiel des exploitants agricoles. La diversité des situations de part et d'autre de la frontière a nécessité, en plus des entretiens semi-directifs, la rédaction de trois questionnaires différents, même s'ils demeurent comparables : le premier s'adressait aux exploitants familiaux des anciens Länder, le second, aux exploitants familiaux des nouveaux Länder, et le troisième, aux responsables des nouvelles exploitations sociétaires des nouveaux Länder. Le choix de cette méthodologie a été motivée d'une part par l'hétérogénéité des sources statistiques entre les différentes unités administratives du périmètre de la réserve de biosphère, et d'autre part par la volonté de saisir la réalité territoriale dans sa complexité et sa diversité. Je souhaite exprimer ici une nouvelle fois mes remerciements et ma gratitude à toutes les personnes qui ont accepté de me recevoir le temps d'un entretien ou d'une enquête.

[78] Cf. LACQUEMENT Guillaume : *op. cit.*, pp. 87-111 et 204-210.

Document 6. Bergerie collective sur le versant bavarois de la Rhön



Sur le versant bavarois de la Rhön, des exploitants familiaux dont certains sont des doubles-actifs, ont fondé un groupement sociétaire, pour financer la construction d'une bergerie commune qui abrite depuis 1997 les 800 têtes du troupeau devenu collectif. A l'arrière-plan, on distingue les bâtiments d'une bergerie expérimentale, créée, il y a quelques années, par une association de communes, avec le soutien de l'office fédéral de la protection de l'environnement. Cette expérience est à l'origine de la réintroduction d'une race ovine locale (*Rhönschaf*). L'action publique avait en outre pour mission d'encourager les initiatives individuelles ou collectives en faveur de l'élevage ovin extensif.

(Cliché de l'auteur, Ginolfs, Land de Bavière, avril 1999).

quasi exclusive. Le cas méritait d'être souligné, d'autant qu'indirectement il contribue à perpétuer la double activité, en libérant les exploitants à temps partiel du groupement des travaux les plus prenants.

L'un des cinq partenaires joue un rôle décisif dans la bonne marche de la nouvelle exploitation. Seul exploitant à temps complet du groupement, il pratique la transformation et la vente directe. Il possède un abattoir, un magasin au village et une camionnette pour les livraisons aux restaurateurs. Il écoule la production du groupement, mais il a également passé contrat avec d'autres exploitations agricoles, ce qui lui permet de proposer une grande variété de produits transformés, pour l'essentiel à base de porc et d'agneau. On peut également lui acheter du miel, des confitures et des pâtes alimentaires. Le *Bauernladen* (magasin paysan) de Ginolfs est le seul commerce du village. On y croise une clientèle d'habitués, mais aussi des touristes de passage, qui pour la plupart ont souvent choisi la formule des vacances à la ferme (*Ferien auf dem Bauernhof*). D'ailleurs, certains des partenaires de la *GbR* ont investi dans l'hébergement touristique. C'est le cas de Herr A. qui dispose d'une capacité d'une vingtaine de lits, répartis en deux chambres d'hôtes et en trois appartements de vacances, aménagés dans la propriété familiale. A la demande, il fait visiter l'exploitation à ses hôtes, et organise des promenades aux alentours du village, sur les sentiers pédagogiques de découverte de la flore et du paysage. Dans le cadre de cette activité, il fait partie d'une association qui milite en faveur du développement local par la promotion des activités de l'agritourisme, de la vente directe, de l'artisanat rural, ainsi que pour la préservation des paysages ruraux et la conservation du bâti villageois.

Herr B. tient également une exploitation agricole sur le versant bavarois de la Rhön. Il s'est installé dans une ferme isolée, située à quelques kilomètres au sud de Ostheim. Comme Herr A. de Ginolfs, il est issu d'une famille d'artisans, qui avait conservé la terre travaillée par la génération des grands-parents : ses parents étaient boulangers, son grand-père maternel était paysan, et son grand-père paternel était cordonnier-paysan, une « double activité » très répandue dans le massif au début du siècle. C'est sur les 20 hectares transmis par héritage, qu'il fonde sa propre exploitation dans les années 1970. Mais, contrairement à Herr A., il s'agit de sa seule activité professionnelle. Il est exploitant à temps complet. En 1985, il abandonne la production laitière et se débarrasse de son cheptel de 25 têtes, pour investir massivement dans la filière de l'agritourisme. Son exploitation s'étend aujourd'hui sur 130 ha, dont 40 en propriété. Pendant 20 ans, il a participé aux opérations de remembrement, qui lui ont permis de faire passer le nombre de ses parcelles de 280 à 50. Les terres qu'il exploite se trouvent presque entièrement dans le périmètre de la réserve de biosphère. Mais il continue, pour ce qui est des labours, de pratiquer une agriculture conventionnelle, car il doute des opportunités de marché, véritablement offertes à l'agriculture alternative et biologique. Il estime que son exploitation est trop éloignée des grands marchés de consommation urbains, et qu'il se heurterait à un problème de main d'œuvre qui mettrait en péril la rentabilité de l'exploitation. Il n'y a que sur les prairies, dont l'essentiel se situe d'ailleurs dans la zone de préservation (*Pflegezone*), qu'il s'est engagé à mettre en œuvre les mesures d'extensification promues par le programme de préservation des paysages agraires. Non traitées, les prairies permanentes sont fauchées une fois l'an : il perçoit les primes à l'extensification et le produit de la vente du foin aux exploitations bovines de la région. De tout façon, affirme-t-il, l'investissement nécessaire à l'intensification fourragère se ferait, ici, à perte, compte tenu des conditions de marché et de l'évolution des prix du lait et de la viande. Il conserve chaque année quelques bottes de foin pour le fourrage de ses cinq chevaux, la passion de la famille, mais aussi une des activités de loisir qu'il propose à ses hôtes. Pour le reste, il pratique un système de cultures très pragmatique : des céréales (blé et seigle) qu'il entrepose afin de les vendre en hiver au meilleur prix, à une coopérative Raiffeisen, qui en sous-traite la transformation à une minoterie de Schweinfurt; du colza, un peu de betteraves à sucre, et surtout des semences d'avoine. Pour pouvoir investir dans l'agritourisme, il s'est efforcé de réduire ses coûts d'exploitation et surtout ses

dépenses en matériel, en adhérant à un *Maschinenring*, à un cercle de machines, dont il a en outre été le président pendant 15 ans. Au sein de cette structure, il propose ses services à d'autres exploitants de la région, moins bien équipés, ce qui lui permet d'amortir plus rapidement l'acquisition d'une moissonneuse-batteuse toute neuve, achetée en commun avec un voisin. La chute du mur et la situation frontalière lui ont ouvert des opportunités de travail inattendues. Certains Allemands de l'Ouest se sont vus, après la réunification, rétrocéder des héritages fonciers. D'autres ont souhaité profiter des opportunités du marché foncier pour compléter leur SAU, par des terres de l'Est, accessibles à l'achat et au fermage à des prix inférieurs à ceux de l'Ouest, à condition toutefois qu'elles soient libérées de l'imbroglio juridique qui pèse sur la restitution des propriétés foncières dans les nouveaux Länder. Herr B. assure donc un certain nombre de travaux agricoles pour un *Wessi* qui a acheté des terres en Thuringe afin d'agrandir son exploitation.

Lui aussi, a tenté « l'aventure orientale », c'est-à-dire la reprise ou la création d'une exploitation agricole dans les nouveaux Länder, à la suite de la réunification et du démantèlement du collectivisme agraire. Il raconte qu'en 1992, il a répondu à une petite annonce publiée par la *Treuhandanstalt*[79] dans un journal spécialisé : il s'agissait d'un lot foncier constitué de 50 ha de terres à la vente et de 50 ha de terres en fermage, situées dans le bassin de Thuringe. Il achète la première partie du lot, pour cultiver de la betterave à sucre, et être en mesure de rentabiliser rapidement son investissement dans le foncier et agrandir ensuite l'exploitation avec les terres proposées en fermage. Dès la première saison cependant, il est obligé de renoncer et de restituer les terres, car le propriétaire « initial » s'est manifesté et a fait valoir ses droits à la priorité[80].

Depuis sa mésaventure dans l'ex-RDA, Herr B. consacre une grande partie de son temps et l'essentiel de ses investissements, aux activités d'accueil touristique. Il a entrepris la construction d'un nouveau corps de ferme, dans lequel ont été aménagés quatre appartements de vacances, disponibles à la location depuis 1994. Il propose des cours d'équitation pour les enfants, assurés par sa fille qui a obtenu les diplômes requis, ainsi qu'un service de promenades en calèche, au programme : visite des villages et découverte des paysages ruraux. Enfin, passionné d'informatique, il a créé un site internet qui assure la promotion de son activité et surtout un logiciel de gestion des exploitations agritouristiques, pour lequel il organise des stages de formation. Compte tenu des politiques de contingentement de la production agricole et d'alignement des prix sur ceux du marché mondial, il ne voit l'avenir de son exploitation que dans « les semences et les vacances », c'est-à-dire dans une activité qui réduit la part de la production brute soumise à la contrainte des marchés, et qui diversifie ses services : travaux agricoles, formation à l'outil informatique pour la gestion d'exploitation, tourisme vert.

A ce dernier titre, Herr B. fait partie d'un groupe d'action locale (GAL), formé dans le cadre des programmes communautaires LEADER II, en faveur des régions rurales en difficultés économiques (régions de l'objectif 5b). Le groupe réunit 15 membres qui ont entrepris une série d'actions en faveur du développement

[79] La *Treuhandanstalt* est l'organisme fiduciaire créé à l'initiative du gouvernement fédéral dans le but de privatiser les biens de la propriété socialiste de la RDA, et donc en particulier le patrimoine foncier. Ce dernier comprenait les terres des fermes d'Etat, les lots de la réforme agraire de 1945 abandonnés par leurs bénéficiaires, les propriétés privées confisquées par l'Etat est-allemand et non réclamées depuis la réunification. Cf. LACQUEMENT Guillaume : *op. cit*., pp. 87-93.

[80] La loi d'adaptation de l'agriculture de juin 1991 (*Landwirtschaftsanpassungsgesetz*) prescrit la rétrocession de tous les biens fonciers en propriété privée. La mesure concerne les terres paysannes dont les coopératives socialistes avaient l'usufruit, les lots de la réforme agraire de 1945 dont les bénéficiaires sont devenues pleinement propriétaires (loi de la RDA du 6 mars 1990), et les terres confisquées par l'Etat est-allemand (propriétés des réfugiés en Allemagne de l'Ouest et terres situées dans le *Sperrgebiet*, le long de la frontière interallemande). Il est indispensable de préciser ici que les grands propriétaires expropriés par la réforme agraire ne jouissent que d'un droit au dédommagement, et non à la restitution (Article 25 du Traité de réunification). Cf. LACQUEMENT Guillaume : *op. cit*., pp. 88-99.

Document 7. L'écomusée de Fladungen, versant bavarois de la Rhön



L'écomusée de Fladungen a été créé à l'initiative des collectivités locales de la vallée de la Streu, à partir du regroupement et de la restauration d'un certain nombre de fermes abandonnées de la région. Retenues pour leurs qualités esthétiques, jugées représentatives de l'architecture paysanne traditionnelle du pays, elles ont été démontées et remontées pièce par pièce, à la sortie du bourg.

(Cliché de l'auteur, Land de Bavière, avril 1999)



Dans le cadre des programmes communautaires LEADER II, le « Groupe d'action locale » (GAL) de la vallée de la Streu a ouvert, au sein de l'écomusée, dans un des bâtiments restaurés, un « magasin paysan » (inscription de la banderole : « *Rhöner Bauernladen* »). Ce dernier commercialise exclusivement les produits agricoles de la Rhön et de la Franconie. Il s'agit d'une des actions du groupe en faveur de la vente directe et du tourisme vert.

(Cliché de l'auteur, Land de Bavière, avril 1999)

économique de la vallée de la Streu (cf. document 2). Les projets et les programmes d'actions concernent neuf communes. Ils visent la promotion du tourisme vert et le développement de la vente directe des produits agricoles. Dans ce but, le groupe encourage les agriculteurs à participer à la vie politique locale, tandis qu'à l'échelle fédérale, il prend part aux opérations de promotion régionale dans les foires spécialisées du pays : *Grüne Woche* de Berlin en particulier, mais aussi foires de Chemnitz, de Sarrebrück et de Francfort. En outre, 7 des membres du groupe, dont Herr B., ont fondé une société dans l'intention d'ouvrir un « magasin paysan » (*Bauernladen*) dans l'enceinte de l'écomusée de Fladungen (cf. document 7). L'écomusée a été créé à l'initiative des collectivités locales de la vallée à partir du regroupement et de la restauration d'un certain nombre de fermes abandonnées de la région. Retenues pour leurs qualités esthétiques, jugées représentatives de l'architecture paysanne traditionnelle du pays, elles ont été démontées et remontées pièce par pièce, à la sortie du bourg de Fladungen. Le « magasin paysan » commercialise exclusivement les produits agricoles de la Rhön et de la Franconie. Grâce aux subventions du programme LEADER II, au partenariat des collectivités locales et à l'investissement initial et personnel des 7 membres du groupe (60 000 DM par personne), la société a ouvert depuis peu, dans l'un des bâtiments restaurés, une boutique confiée à un gérant, qui écoule les « produits de la ferme » des agriculteurs de la région cherchant ainsi à valoriser une partie de leur production.

Partenaires privilégiées de l'initiative privée, les collectivités publiques sont également à l'origine de projets de développement local. Dans le village de Ginolfs, c'est la municipalité de tutelle qui s'est associée à l'office fédéral de protection de l'environnement, pour créer une bergerie expérimentale (cf. document 6), dans le but de remettre en valeur les communaux abandonnés à la friche, et de réintroduire une race ovine locale, le *Rhönschaf*, que l'on a déjà évoquée plus haut. L'action publique devait avoir valeur d'exemple, et encourager les exploitants locaux à abandonner, au moins en partie l'élevage laitier, mis en péril par l'évolution de la politique des marchés et l'étroitesse des structures d'exploitation, pour pratiquer l'élevage ovin extensif, et participer ainsi à l'entreprise de restauration paysagère, en réhabilitant les anciens pacages des pentes les plus raides et des sols les plus pauvres des versants de la montagne.

La démarche de la commune de Hausen (versant bavarois) procède de la même intention d'exemplarité. La commune a été élue village modèle de le réserve de biosphère, pour son programme de restauration et de préservation des vergers et des prairies complantées. Située sur le versant sud-oriental de la *Lange Rhön*, en amont de la vallée de la Streu, la région bénéficie d'un climat d'abri qui la protège des tempêtes et des vents violents, venus principalement de l'ouest. L'arboriculture est une activité ancienne dans les collines sédimentaires du massif. A partir du XVIIIème siècle, l'étendue des vergers et des prairies complantées est systématiquement mentionnée dans les inventaires seigneuriaux et dans les contrats de fermage. Au XIXème siècle, les fruits de la Rhön sont commercialisés jusqu'en Saxe et en Prusse, tandis que l'arrivée du chemin de fer au début du XXème siècle, étend l'aire de chalandise à l'ouest, aux régions de la Ruhr et du Rhin. Les opérations de remembrement et la généralisation de la mécanisation à partir des années cinquante, entraînent cependant l'arrachage de nombreux arbres, tandis que l'affirmation de l'orientation laitière réduit l'activité arboricole à quelques vergers spécialisés, au détriment des prairies complantées. Au même moment, la demande en bois d'œuvre (fabrication de meubles) s'accroît et accélère l'arrachage, en particulier celui des noisetiers.

Malgré cela, le village est encore ceinturé aujourd'hui d'une auréole de vergers, qui, à certains endroits, fait corps avec le bâti. La forêt qui borde le village à l'ouest est mouchetée, ça et là, de prairies complantées. Peu de parcelles sont véritablement entretenues. Peu de vergers sont encore exploités, à l'exception du verger de pruniers, situé au sud-ouest du village, produit du remembrement et de la spécialisation agricole des années cinquante et soixante (cf. document 8). La

Document 8. Hausen en Bavière, village modèle de la réserve de biosphère



Situé sur le versant sud-oriental de la *Lange Rhön*, le village de Hausen a conservé, malgré les opérations de remembrement et la spécialisation des systèmes de cultures, une grande partie de sa morphologie agraire traditionnelle : village en tas ceinturé d'une auréole de vergers, haies du bocage, prairies complantées. La commune participe depuis peu à un projet de sauvegarde des prairies complantées et de reconstitution de la filière arboricole, engagé par une association (*Rhöner Apfleinitiative e.V.*) et soutenu par l'administration de la réserve de biosphère : *Rhöner Streuobstprojekt*.

(Source : *Streuobstlehrpfad Hausen, Neue Wege in der Erhaltung heimischer Streuobstbestände, Eine Initiative in der Modellgemeinde Hausen*, publication de la commune de Hausen, sans date, 32 pages.)

commune a recensé 60 à 70 ha de vergers et de prairies complantées : 50 espèces de pommiers, 15 espèces de poiriers, autant de pruniers (dont la variété des quetsches), de cerisiers et de noisetiers. Les arbres se situent surtout sur les parcelles les plus petites, les moins remembrées et les moins soumises à l'intensification. Elles sont souvent menacées par l'abandon de l'exploitation et la progression de la friche.

En 1996, la commune s'investit dans un projet engagé par une association et soutenu par l'administration de la réserve de biosphère. L'association *(die Rhöner Apfelinitiative e.V.*) a été fondée en 1995, à l'initiative d'arboriculteurs, de défenseurs de l'environnement et de restaurateurs, dans le but de sauvegarder les prairies complantées du massif, autant pour des raisons écologiques, qu'économiques. L'action la plus importante (*Rhöner Streuobstprojekt*) consiste d'une part dans le recensement de tous les vergers du massif, et d'autre part dans la promotion et la valorisation de la production régionale, à partir de la transformation et de la commercialisation sous label des fruits et des produits dérivés. La commune de Hausen a articulé sa participation autour de cinq actions principales : information du public et initiation à l'arboriculture, préservation des prairies complantées en tant que biotope, contribution au maintien de la biodiversité par la conservation des espèces rares et menacées, restauration du paysage agraire local à des fins touristiques, aides aux structures de transformation et de commercialisation[81].

La participation de la commune de Hausen au projet associatif de préservation des vergers et des prairies complantées et de reconstitution de la filière arboricole, lui-même soutenu par l'administration de la réserve de biosphère, est tout à fait représentatif des formes de l'implication des collectivités locales dans l'aménagement rural. Dans les pays germaniques, cette implication est ancienne, et fonctionne quasi systématiquement sur le principe du partenariat avec les instances de l'Etat, l'Etat fédéral (*Bund*) comme l'Etat fédéré (*Land*), ainsi qu'avec l'initiative privée, qu'il s'agisse d'associations ou d'individus. L'action publique a joué et continue de jouer un rôle décisif dans le maintien des densités de peuplement et des activités en milieu rural, même dans les régions les plus défavorisées, le plus reculées, celles qui cumulent le plus de handicaps au regard des contraintes de l'économie libérale et du modèle agricole productiviste. Depuis de longues années déjà, ce système de partenariat participe au développement des activités du tourisme vert et de l'agritourisme. Ce type d'activité et de reconversion n'a jamais été présenté comme un mal nécessaire ou un pis-aller aux sociétés paysannes du massif, contraintes malgré elles de renoncer aux vertus du productivisme, compte tenu de la médiocrité de la rente naturelle, de l'étroitesse des structures d'exploitation et de l'enclavement relatif de la région. Les activités du tourisme vert et de l'agritourisme ont été au contraire valorisées par l'action publique comme par la profession, en tant que source de revenus à part entière, et non comme activité complémentaire ou palliative. Elles ont été promues et admises comme un instrument de pérennisation de l'activité agricole et de conservation dans le massif, de la *tradition paysanne*. Apparemment empreinte de conservatisme social, cette démarche participe au contraire au développement socioéconomique global, en faisant l'économie d'un exode rural de grande ampleur et d'une déprise des activités jugée irréversible. Le retournement démographique, perceptible dès la fin des années quatre-vingt, sur les versants occidentaux de la montagne, traduit sans aucun doute les effets positifs de ce type

[81] cf. *Streuobstlehrpfad Hausen, Neue Wege in der Erhaltung heimischer Streuobstbestände, Eine Initiative in der Modellgemeinde Hausen*, publication de la commune de Hausen, sans date, 32 pages.

d'action. Parce qu'il renforce les liens sociaux et les solidarités locales, le système du partenariat donne un sens et un contenu à l'identité territoriale, il contribue à perpétuer le sentiment d'appartenance territoriale, ce que les Allemands nomment le *Heimatsgefühl*.

Néanmoins, dans cette partie de l'Allemagne, dans ce massif divisé il y a dix ans encore par la frontière interallemande, ce sentiment n'est pas *également* partagé, par l'ensemble des sociétés locales de la montagne. La quasi-absence de relations professionnelles entre les agriculteurs des deux versants du massif, comme l'embauche par le groupe d'exploitants de Ginolfs d'un berger licencié par son ancienne coopérative, sont symptomatiques de la perpétuation de l'effet de frontière et des inégalités de développement socioéconomique entre les anciens et les nouveaux Länder.

b - …Sociétés agraires de l'Est

Contrairement aux sociétés rurales enracinées des versants occidentaux du massif, les sociétés locales de l'Est sont des sociétés « dépaysannisées »[82]. Les campagnes de Thuringe portent l'héritage du collectivisme agraire. Le régime socialiste de la RDA avait réussi le tour de force d'intégrer une région dominée par les petites exploitations familiales (les exploitations de moins de 10 ha occupaient 70% de la SAU à la veille de la collectivisation) au maillage des coopératives de production agricole, alors que les sociétés locales avaient montré jusqu'à une date avancée de fortes velléités de résistance à la collectivisation : en 1958, tandis que la construction du socialisme avait été décrétée depuis 1952 et que Walter Ulbricht s'apprêtait à lancer la seconde phase de socialisation des structures agraires, les exploitations indépendantes occupaient encore 75% de la SAU. La collectivisation s'est alors opérée sur le mode de la contrainte. Dans les années soixante, le régime socialiste a obligé les exploitants individuels à rejoindre le système collectiviste en adhérant à des coopératives de niveau élémentaire (*LPG I*) ou intermédiaire (*LPG II*), qui perdureront jusqu'à la grande restructuration des années soixante-dix et l'homogénéisation des structures agricoles sur le modèle collectif le plus achevé (*LPG III*). Les grandes exploitations socialistes ainsi formées ont conservé jusqu'à la fin de l'ancien régime des fonctions omnipotentes de production agricole et d'administration du territoire, si bien que les collectivités locales se sont trouvées démunies en termes financiers et en termes d'expérience, au moment où la République fédérale a rétabli le principe de l'autonomie politique locale (*Selbtsverwaltung*).

Depuis la réunification, la privatisation du secteur agricole a donné naissance à un dualisme structurel qui oppose les nouvelles exploitations familiales, aux exploitations sociétaires qui ont pris la succession des coopératives socialistes, à l'issue du processus de restructuration imposé par la loi fédérale. Minoritaires en nombre, les secondes ont maintenu sur la campagne, une forte emprise économique et sociale, ne serait-ce que par la superficie qu'elles cultivent. Les difficultés financières propres à la transition vers l'économie de marché et l'imbroglio juridique qui a présidé à la

[82]Cf. MAUREL Marie-Claude : *La transition post-collectiviste : mutations agraires en Europe centrale,* L'Harmattan, coll. Pays de l'Est, 1994, pp. 19-72.

restitution des biens en propriété privée n'expliquent pas à eux seuls, la faiblesse du nombre des candidats à la (re)création d'une exploitation familiale indépendante. La socialisation du travail agricole dans l'ex-Allemagne de l'Est a transformé, malgré elle, la paysannerie d'après-guerre en une « classe » d'employés agricoles des fermes d'Etat et de coopérateurs salariés[83]. La dissociation des fonctions de conception, des tâches d'exécution et du contrôle hiérarchique du travail, ainsi que la réorganisation du travail agricole selon les normes de la production industrielle (séparation en branches de la production agricole, fractionnement des tâches confiées à des travailleurs spécialisées) se sont soldées, à la faveur du renouvellement des générations, par la dénaturation, voire la destruction des savoir-faire polyvalents, qui attachaient la paysannerie à son territoire et animaient dans le massif, une structure de petites et moyennes exploitations.

> Herr C. est l'un des rares exploitants individuels à temps complet du versant thuringeois de la montagne. A 33 ans, il est chef d'une exploitation qu'il a fondée en 1990, après avoir quitté la coopérative dans laquelle il travaillait. Il fait véritablement partie des pionniers de l'agriculture familiale dans les nouveaux Länder, car il a entrepris de reconstituer l'exploitation familiale, autrefois dissoute dans la coopérative, avant même que n'entre en vigueur la nouvelle version de la Loi d'adaptation de l'agriculture (juin 1991), plus avantageuse encore pour les coopérateurs qui, comme lui, avaient décidé de quitter l'exploitation collective, pour recréer une exploitation individuelle[84]. Ils sont peu nombreux à avoir pris et surmonté ce risque, certainement motivés par la volonté de renouer le fil de la tradition familiale et de s'inscrire dans la succession des générations de paysans du massif. Herr C. est issu d'une famille de paysans. Son père cultivait les 12 ha transmis par les grands-parents, tout en exerçant comme artisan du bâtiment, pratique classique de la double activité traditionnelle, mettant à profit les temps morts du calendrier agricole. Comme tous les paysans de cette partie de la montagne, il est contraint au début des années soixante de céder l'usufruit de ses terres à la coopérative, dont il devient l'un des membres, ainsi que sa femme. Il y exercera comme maçon, son épouse comme ouvrière agricole dans le secteur de la production végétale. Promu par le système de formation socialiste, leur fils, Herr C., obtient un diplôme de technicien agricole, et devient à partir de 1983 l'un des tractoristes de la coopérative, assigné aux travaux de labours, de semailles et de moissons. Pendant toute la période collectiviste, la famille a cultivé le lopin individuel concédé par la coopérative. Il s'agissait d'un jardin de 0.5 ha et d'un petit élevage, dont le produit était destiné à l'approvisionnement du foyer. Parallèlement, la famille gardait pour son compte, ainsi que pour celui d'une dizaine de propriétaires, un troupeau de 70 moutons, sur 2 ha de terres, prêtés en partie par des particuliers, loués pour l'essentiel par la coopérative. Comme un certain nombre de familles paysannes, la famille de Herr C. tirait de cette activité privée[85] des revenus

[83] LACQUEMENT Guillaume : *op. cit.*, pp. 25-79.

[84] La première Loi de transformation du secteur agricole de la RDA est adoptée le 29 juin 1990, sur proposition du gouvernement Lothar de Maizière, premier gouvernement de la RDA sans participation des communistes. Cette loi faisait alors partie d'un ensemble législatif global qui visait à préparer les structures économiques de la RDA, à l'Union économique et monétaire devant entrer en vigueur le 1er juillet 1990. La deuxième version de la Loi d'adaptation de l'agriculture (*Landwirtschaftsanpassungsgesetz*), adoptée le 7 juin 1991, par le Parlement de l'Allemagne réunifiée, soumettait à un calendrier impératif la restructuration des exploitations collectives et prescrivait un certain nombre de mesures favorables à la promotion des exploitations familiales indépendantes. Cf. LACQUEMENT Guillaume : *op. cit.*, pp. 83-111.

[85] Les productions de l'économie auxiliaire (*individuelle Hauswirtschaft*) servaient sous l'ancien régime à l'approvisionnement des magasins d'Etat et des « marchés paysans » contrôlés par l'administration. Elles représentaient pour certains produits, une part non négligeable de la production nationale (fruits et

non négligeables, à une époque où le régime valorisait ce type d'élevage en proposant des prix élevés pour l'achat de la laine.

Son exploitation s'étend aujourd'hui sur 260 ha. Mis à part les 12 ha de la propriété familiale, toutes les terres sont affermées, par la *Treuhandanstalt*[86] (25%), la commune (10%), et pour le reste par des particuliers qui ont retrouvé la jouissance de leurs propriétés après la réunification. En 1992, il modifie le statut de son exploitation en créant un groupement d'exploitants (*GbR = Gesellschaft bürgerlichen Rechts*, cf. plus haut); l'association avec l'un de ses parents lui permet de gérer plus avantageusement le foncier, l'allocation des aides publiques et la distribution des quotas laitiers. Située toute entière dans le périmètre de la réserve de biosphère, l'exploitation repose sur une forme de mise en valeur qui juxtapose l'agriculture conventionnelle et l'élevage extensif. Herr C. consacre 100 ha à la culture des plantes fourragères, destinées à l'approvisionnement de ses 110 vaches laitières. Les primes compensatoires versées aux agriculteurs de montagne lui permettent de rentabiliser ces pratiques intensives, et d'obtenir un rendement laitier bien au dessus de la moyenne des producteurs des nouveaux Länder (7 200 litres par vache et par an). 60 ha de prairies permanentes et non traitées sont réservées à un petit élevage de bouche : après la mise à bas, les veaux sont élevés sous la mère pour une courte période, avant d'être vendus aux abattoirs, âgés de 15 jours. Les génisses sont conservées pour l'exploitation laitière. Par ailleurs, il a passé contrat avec le ministère de l'agriculture de Thuringe, par l'intermédiaire de l'administration de la réserve de biosphère, pour mettre en valeur le reste de ses terres tenues en fermage sous la forme d'un élevage ovin extensif : le troupeau compte 200 brebis et 1 reproducteur. Les agneaux sont vendus à des grossistes de Hesse et de Bavière. Seule la compensation financière du contrat lui permet d'équilibrer les comptes de cet élevage, en raison des prix pratiqués sur le marché de la viande ovine. Enfin, pour l'autoconsommation familiale, il a conservé 2 chèvres et une dizaine de poules, tandis que ses parents préparent des conserves de charcuterie à base de viande d'agneau.

Parti de pratiquement rien, il a dû investir massivement dans le capital d'exploitation. Certes, la Loi d'adaptation de l'agriculture prescrivait la restitution et l'indemnisation de la contribution de chacun des coopérateurs à l'inventaire de l'exploitation collective (*Inventarbeitrag*). Mais, la plupart du temps, le matériel récupéré s'est avéré obsolète, et le montant des indemnités s'est révélé insuffisant pour financer à lui seul, la reconstitution d'un capital d'exploitation viable. C'est donc le recours aux aides fédérales et à l'emprunt qui lui ont permis d'acheter du matériel et de construire des étables neuves, même s'il s'est fait maçon et charpentier pour l'occasion, surtout pour économiser les frais de main d'œuvre : une étable à boxes pour l'élevage laitier, une étable à stabulation libre pour l'élevage des génisses, un hangar à matériel, une station de traite (cf. document 9). Les brebis doivent se contenter pour l'instant d'être abritées dans plusieurs bergeries, bâtiments loués à différents propriétaires.

Par le système de cultures qu'il pratique et par les intentions qui ont motivé sa réinstallation, Herr C. fait véritablement figure de pionnier de l'agriculture familiale dans la campagne collectivisée. Membre du principal syndicat d'exploitants agricoles (*Bauernverband*), il reste méfiant à l'égard de la coopération agricole et se considère avant tout comme un producteur laitier, renonçant à la valorisation directe

---

légumes, petits cheptels, miel, tout ce qui n'était pas produit à grande échelle par les coopératives et les fermes d'Etat). Cf. BREZINSKI H. : « private agriculture in the GDR : limitations of orthodox socialist agricultural policy », in *Arbeitspapiere des Fachbereichs Wirtschaftswissenschaften*, Mai 1989, pp. 4-14, et LACQUEMENT G. : *op. cit.*, pp. 63-79.

[86] Comme il était prévu dans ses statuts, la *Treuhandanstalt*, l'organisme fiduciaire chargé par le ministère fédéral de l'économie, de la privatisation de la propriété socialiste, a fermé ses portes à la fin du mois de décembre 1994. Depuis 1992, la mission de privatisation du patrimoine foncier de la *Treuhandanstalt* est assurée par un consortium bancaire, la *BVVG* (*Bodenverwertungs- und Verwaltungsgesellschaft*), ou Société de mise en valeur et d'administration des terres agricoles. Cf. LACQUEMENT Guillaume : *op. cit.*, pp. 96-100.

Document 9. Pionniers de l'agriculture familiale sur le versant thuringeois de la Rhön



A Oberalba, petite localité de la région des collines sur le versant thuringeois de la montagne, on peut distinguer (au centre) les bâtiments d'une exploitation agricole familiale fondée après la réunification. Le hangar à matériel, les deux étables et les deux réservoirs à lisier, tous de construction récente, témoignent de l'importance de l'investissement initial nécessaire à la reconstitution d'un capital d'exploitation viable, dans les conditions actuelles de prix et de contingentement de la production. Ici, l'exploitation laitière intensive est associée aux pratiques extensives d'un petit élevage de bouche, et surtout d'un élevage ovin, destiné à débroussailler et à entretenir les pacages en partie enfrichés des pentes les plus raides des collines de l'arrière-plan, dont les sommets sont couverts par la forêt. (nb : les brebis ne sortent qu'après le 1er mai).

(Cliché de l'auteur, Land de Thuringe, avril 1999)

de ses productions, réservée selon lui à d'autres professionnels, à d'autres intermédiaires de la filière agroalimentaire. L'expérience de la bergerie collective de Bavière (cf. plus haut) le laisse dubitatif. Il n'est pas non plus convaincu par les perspectives de l'agriculture biologique, surtout dans le cas des exploitants familiaux des nouveaux Länder, contraints de consentir un investissement initial substantiel, et de rassurer les organismes de crédit sur leurs marges bénéficiaires. Il a simplement prévu de réduire l'épandage des engrais chimiques, pour le remplacer progressivement par le fumier produit sur l'exploitation. Il vient d'ailleurs d'achever la construction de deux réservoirs à lisier (cf. document 9). Il explique par contre que les contrats d'extensification servent à rentabiliser la mise en valeur de terres, dont la valeur agronomique rendrait l'intensification trop coûteuse, voire irrationnelle, compte tenu de ses conséquences destructrices. Avant tout agriculteur conventionnel, Herr C. envisage d'agrandir son exploitation laitière. Pour cela, il prévoit d'abaisser les coûts d'exploitation de l'élevage ovin, d'obtenir de nouveaux quotas laitiers en élargissant le groupement d'exploitants à sa sœur et à son beau-frère, qui pour l'instant sont salariés de l'exploitation, et enfin de consolider les structures foncières en prenant part au programme de privatisation des terres de la *Treuhandanstalt*[87].

Herr D. est à peine plus âgé, et sa réinstallation comme exploitant agricole procède de la même logique familiale et paysanne. Son père, originaire de la montagne, s'est installé à Rossdorf, dans les collines thuringeoises du massif, en 1945, après avoir épousé une jeune femme, réfugiée de Prusse orientale. Il était alors berger et gardait un troupeau d'une centaine de bêtes sur des terres tenues à ferme. En 1960, il est contraint de rejoindre la coopérative, tandis que son épouse est embauchée par un combinat spécialisé dans la transformation du bois. Pendant toute la période socialiste, il a pratiqué l'économie auxiliaire du lopin individuel, cultivant un jardin dont les produits étaient destinés à l'autoconsommation familiale, et élevant pour son compte un troupeau de 40 moutons qui paissaient sur des terres louées par la coopérative. Herr D. a passé beaucoup de temps avec son père à élever les moutons de l'économie auxiliaire. Pourtant, jusqu'en 1992, il est employé par le combinat qui exploite les mines de potasse de la vallée de la Werra. Ce n'est qu'à cette date, victime des restructurations industrielles de la réunification, qu'il reprend l'exploitation, que son père avait (re)créé deux ans plus tôt, comptant lui aussi parmi les pionniers de l'agriculture familiale des nouveaux Länder. Il n'a pas hésité à quelques années de la retraite, à reconstituer la bergerie qu'il avait été contraint d'abandonner en 1960, comme pour mieux refermer la parenthèse collectiviste dans le cours de son destin individuel.

L'exploitation actuelle s'étend sur 252 ha. Herr D. ne possède que deux parcelles, les deux hectares sur lesquels sont édifiés les bergeries et le hangar à matériel. La moitié des terres exploitées sont gérées par la *Treuhandanstalt*. Le reste est affermé à l'Eglise et à des propriétaires privés. Dans les faits, il s'agit surtout des pacages, aujourd'hui abandonnés par l'exploitation sociétaire qui a pris la succession de l'ancienne coopérative socialiste. Jugeant l'élevage ovin non rentable, cette dernière s'est spécialisée dans l'élevage bovin laitier intensif et l'élevage bovin de bouche extensif. Sur ces terres qui n'ont trouvé aucun repreneur, Herr D. fait paître ses 900 brebis. Dans le fond de vallée, il produit un peu d'avoine (5.5 ha), et épand des engrais chimiques sur les 50 ha de prairies permanentes, fauchées pour les fourrages d'hiver. Tout le reste de la SAU est soumis au programme d'extensification et de conservation des paysages, d'autant qu'il s'est engagé à entretenir les 1.8 ha de prairies complantées, situées sur l'exploitation. Comme le prévoit le programme, la moitié au moins de son cheptel est constituée d'une race locale (*Rhönschaf*, l'autre moitié étant formée de Mérinos), et une petit troupeau de 30 chèvres est spécifiquement destiné aux opérations de débroussaillement. Le contrat d'entretien du paysage (*Landschaftspflegevertrag*), signé récemment, lui paraissait le seul

[87] Des dispositions préférentielles sont prévues pour les exploitants familiaux des nouveaux Länder. Cf. LACQUEMENT GUILLAUME : *op. cit.*, pp. 96-97.

moyen de rentabiliser son activité, compte tenu du niveau de rendement des cultures fourragères, ainsi qu'en raison des prix du marché. A part la dizaine de moutons qu'il met de côté pour produire ses conserves, et la dizaine d'agneaux qu'il vend directement à la demande, comme le faisait son père au temps du lopin individuel, toute la production est écoulée par un grossiste d'Allemagne de l'Ouest. Compte tenu de la modicité des indemnités versées par la coopérative (la famille n'était pas propriétaire de terres), Herr D. a dû mesurer l'investissement initial dans le capital d'exploitation. Il dispose de peu de matériel, et recourt au service de l'ancienne coopérative pour la culture de l'avoine. Il a surtout construit de ses propres mains une bergerie et une grange pour entreposer les fourrages. Il a par ailleurs bénéficié des dispositions préférentielles du programme de privatisation de la *Treuhandanstalt*, pour acheter une ancienne étable, dont il a assuré la reconversion en bergerie.

Membre de la *CDU* et du conseil municipal, il est très engagé dans les corporations locales (*Schafzuchtverband*, syndicat des éleveurs ovins, *Landschaftspflegeverband*, syndicat de la préservation des paysages), mais a peu développé de relations avec ses homologues des versants occidentaux. Sans entretenir de rapports conflictuels avec les successeurs des coopératives socialistes, il reste sur la défensive. Il pense que la grande exploitation sociétaire est avantagée par le système actuel, car elle perçoit des aides financières comme n'importe quelle autre exploitation[88], et car elle a pu conserver les meilleures terres dans le cadre de baux à long terme (12 ans), alors que les propriétaires privés hésitent souvent à affermer leurs terres à des agriculteurs individuels, dont ils jugent l'entreprise risquée. Quant à lui, il n'a qu'une seule possibilité d'agrandir son exploitation, c'est de s'associer pour fonder un groupement d'exploitants sur le modèle de la *GbR* … mais il est le seul agriculteur individuel de sa commune ! Il préfère donc y renoncer et investir dans l'achat de matériel plus performant, afin de réduire les coûts d'exploitation. Il prévoit enfin de développer le secteur de la vente directe (agneaux, chevreaux, mais aussi fumier), qui pour l'instant est encore très informel.

Herr C. et Herr D. comptent parmi les rares exploitants individuels de la partie orientale de la réserve de biosphère. En fait, dans cette partie du massif, les exploitations familiales ne cultivent que 5% de la SAU, la quasi-totalité des terres étant mise en valeur par les exploitations sociétaires qui ont pris la succession des coopératives socialistes. Les candidats à la réinstallation se heurtent principalement à des obstacles d'ordre foncier et financier. La procédure de restitution et d'indemnisation a certes avantagé les membres des coopératives désireux de fonder une exploitation familiale. Mais, la reconstitution d'un capital d'exploitation performant, permettant de faire face à la fois aux contraintes de l'intégration agroalimentaire et à celles des politiques de marché (baisse des prix et contingentement de la production), exigeait un effort d'investissement tel, que beaucoup y ont renoncé, autant en raison de la modicité de l'indemnisation, que des conditions de garantie draconiennes imposées par les organismes de crédit. Par ailleurs, les nouveaux exploitants familiaux ont souffert de la lenteur avec laquelle s'est reconstitué le marché foncier, et ont surtout pâti de l'attitude

[88] Les aides publiques aux exploitations agricoles des nouveaux Länder sont différentielles selon le statut de l'entreprise. Le montant de l'aide et les conditions d'attribution avantagent les agriculteurs individuels et les groupements d'exploitants par rapport aux exploitations sociétaires qui ont pris la succession des coopératives socialistes. Néanmoins, le volume de l'aide est en partie proportionnel à la superficie exploitée (primes compensatoires) et paraît beaucoup plus important pour les grandes exploitations sociétaires que pour les petites et moyennes exploitations familiales. Cf. LACQUEMENT Guillaume : *op. cit.*, pp. 102-108.

conservatrice de la majorité des propriétaires restitués, qui ont préféré garantir leur rente foncière, en contractant de nouveaux baux avec les grandes exploitations sociétaires.

En outre, la plupart des exploitants familiaux sont déclarés à temps partiel (72% du total des exploitations individuelles). Cette proportion est certes comparable à la distribution des structures d'exploitation sur les versants occidentaux du massif (74% en Hesse et 88% en Bavière). Mais, si elles se comptent en milliers en Hesse et en Bavière (cf. plus haut), leur nombre ne dépasse pas 100 unités en Thuringe). C'est surtout les structures et le fonctionnement de ces exploitations qui diffèrent fondamentalement. Dans les campagnes de l'ex-Allemagne de l'Est, l'agriculture à temps partiel est souvent l'expression des difficultés socioéconomiques propres à la transition vers le marché, tandis qu'elle contribue à perpétuer certaines pratiques d'ancien régime. Il est vrai que certains Allemands de l'Est, retraités du secteur agricole, ou encore actifs dans d'autres branches de l'économie, ont décidé de fonder une exploitation « hobby », qui leur permet de maintenir un lien avec la tradition familiale, rompu par la collectivisation. Après avoir été découragés par leurs parents devenus coopérateurs, d'entrer à leur tour dans la coopérative, certains héritiers pratiquent une double activité, qui leur donne la possibilité de mettre en valeur la petite propriété familiale, récupérée à la faveur de la procédure de restitution. Mais l'exploitation « hobby » n'est pas la forme la plus répandue des exploitations à temps partiel. La plupart du temps, elles se réduisent à la perpétuation, dans une forme juridique nouvelle, de l'économie auxiliaire pratiquée autrefois sur le lopin individuel, concédé par la coopérative. A ce titre, elle joue un rôle certain de refuge économique et social. Retraités et préretraités des coopératives, chômeurs et employés précaires, ou encore salariés des nouvelles exploitations sociétaires, exploitent pour leur propre compte une partie de la propriété restituée, et louent le reste, la plus grande part en fait, à l'entreprise agricole qui les employait sous l'ancien régime ou qui les emploie toujours depuis sa restructuration. On est loin du modèle bavarois de la ferme pluriactive, qu'il s'agisse d'ailleurs des exploitants à temps partiel ou des exploitants à temps complet.

La politique d'aménagement a néanmoins suscité la création d'activités d'accueil et d'hébergement qui se sont développées partiellement dans le cadre d'exploitations agritouristiques. Le démarrage de l'activité a été particulièrement lent dans les années qui ont immédiatement suivi l'ouverture du Mur, avant de connaître une accélération à partir du milieu des années quatre-vingt-dix. Depuis, le nombre des exploitations agricoles proposant des chambres d'hôtes, des repas ou des vacances à la ferme dans le périmètre de la réserve de biosphère s'établit à 12 unités en Thuringe, contre 14 en Bavière et 36 en Hesse (cf. document 10). Plus significative encore est la disparité dans la capacité d'hébergement et le contenu du produit touristique. En Thuringe, la capacité moyenne d'hébergement se monte à 8.16 lits par exploitation (sur un total de 98 lits). Elle est comparable à celle de la Hesse, avec 8.47 lits par exploitation, mais pour une offre totale de 305 lits. Enfin, elle est inférieure de moitié à celle de la Bavière : 15.14 lits par exploitation pour une capacité totale d'hébergement de 212 lits[89]. On notera au

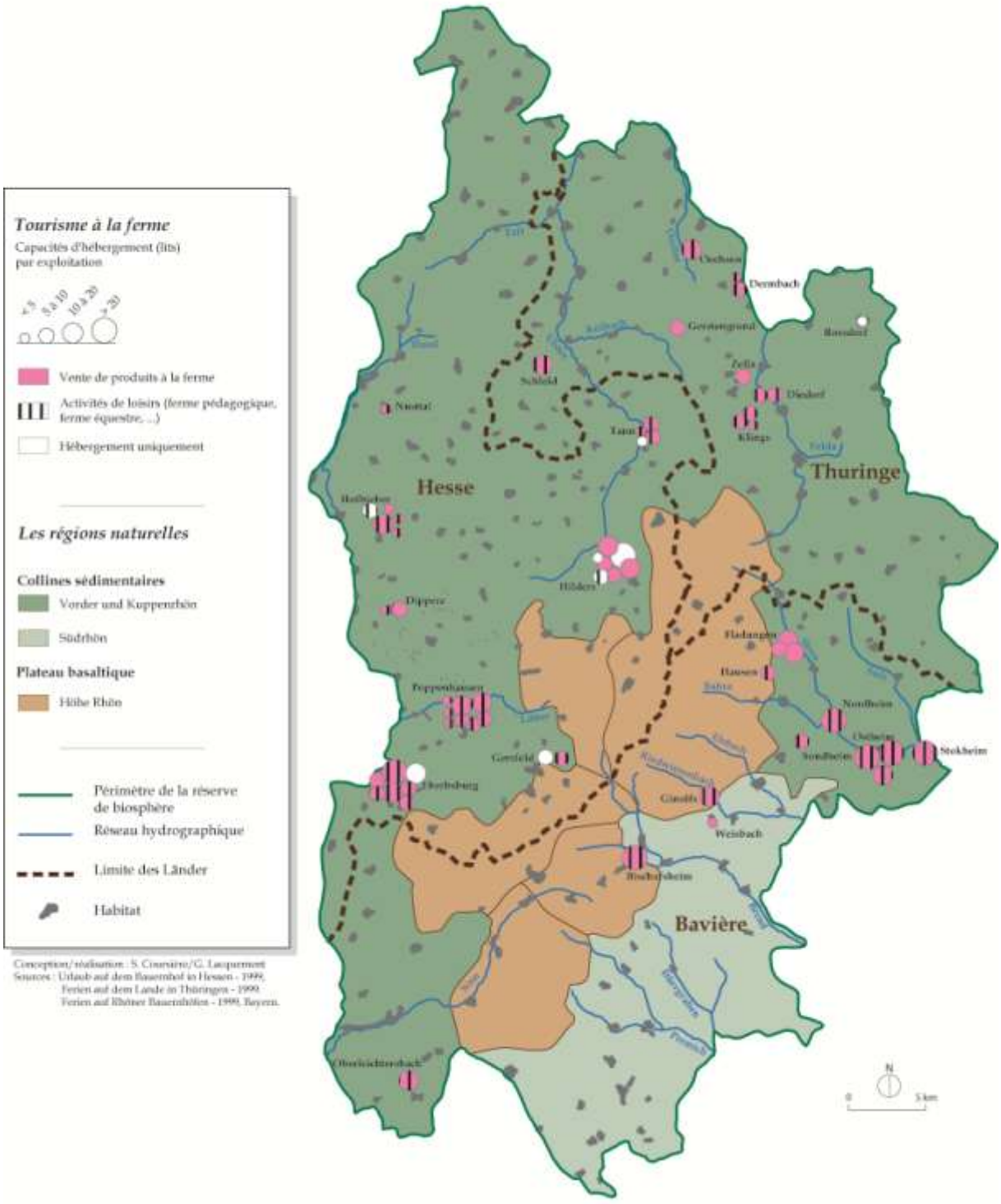
[89] Sources : - *Urlaub auf dem Bauernhof in Hessen*, publication du Landesarbeitsgemeinschaft der Urlaubsringe in Hessen e.V., 1999, 80 pages.

passage la concentration caractéristique de l'offre dans la vallée de la Streu, qui s'explique autant par la vigueur de l'initiative privée que par l'implication des collectivités locales (cf. plus haut). Il est vrai que comparativement au nombre total d'exploitations familiales, les exploitations agritouristiques sont proportionnellement plus nombreuses en Thuringe, qu'en Hesse et en Bavière. Cela souligne sans doute la précarité de la situation économique des nouvelles exploitations familiales de l'Est, obligées d'investir dans des activités complémentaires à la production agricole. En outre, il faut préciser que dans les Länder de l'Ouest, l'offre est très diversifiée, et les exploitants agricoles doivent la partager avec les hôtels, les centres de cure et les particuliers. De plus, en Thuringe, certaines exploitations sociétaires pratiquent également la location de chambres d'hôtes et d'appartements de vacances « à la ferme » (cf. plus bas). La dichotomie entre l'Est et l'Ouest affecte surtout le contenu du produit touristique. Dans l'ensemble, les exploitations agritouristiques hessoises et bavaroises proposent un produit plus élaboré, comprenant à la fois l'hébergement, la vente de produits fermiers et/ou la restauration, et des activités de loisirs : équitation, promenade à cheval, promenade en calèche, accompagnement sur les sentiers de découverte de la flore et du paysage agraire, participation aux travaux agricoles, ou encore ferme pédagogique pour les enfants. Dans le même temps, le niveau et la qualité des équipements des chambres et des appartements témoignent de l'importance de l'investissement, comme des exigences de la clientèle : sanitaires individuels, cuisine ou coin-cuisine, mobilier en bois, sauna, cour ou jardin arboré. A l'Est, les difficultés socioéconomiques ont réduit la diversité de l'offre agritouristique. Car l'activité exige la mobilisation de capitaux substantiels pour la construction et la réhabilitation de bâtiments, comme pour la rénovation des équipements qui doit respecter les normes introduites après la réunification, et séduire la clientèle potentielle. Elle exige par ailleurs un investissement élevé en travail et en main d'œuvre, alors que l'expérience montre que le seuil de rentabilité n'est réellement atteint qu'à partir d'une certaine capacité d'accueil et un certain taux d'occupation, les bénéfices dégagés ne devenant vraiment intéressants que si l'hébergement s'accompagne d'activités de restauration et de loisirs (seuil établi à 100-160 nuitées ou une capacité d'au moins deux chambres ou huit lits, les données variant en fonction du montant de l'investissement initial et des services proposés[90]). En fait, les conditions juridiques, économiques et financières de la réunification ont donné naissance à l'Est à une gamme très hétérogène d'exploitations agritouristiques. L'imbroglio juridique qui continue de peser sur certaines restitutions de propriété et la lenteur avec laquelle sont versées les indemnités dues par les anciennes coopératives, ont bloqué un certain nombre d'initiatives, ralentissent souvent les travaux en cours, ou interrompent les procédures d'agrément pour des hébergements déjà rénovés. Un réel et remarquable effort de rattrapage a été accompli en moins d'une dizaine d'années en ce qui concerne le contenu et la qualité du produit agritouristique.

- *Ferien auf dem Lande in Thüringen*, publication du Landesarbeitsgemeinschaft Ferien auf dem Lande in Thüringen e.V., 1999, 88 pages.
- *Ferien auf Rhöner Bauernhöfen in Bayern*, publication du Tourist-informationsstelle Bad Neustadt/Bad Kissingen, 1999, 40 pages.

[90] SCHELLBACH Ina : « Urlaub auf dem Bauernhof, lohnt das Geschäft ? », in *Top Agrar Spezial*, Nr. 10/Oktober 1997, pp. 31-35.

Document 10. Les exploitations agritouristiques du massif de la Rhön dans les limites de la réserve de biosphère



Mais, l'activité demeure fragile et se heurte à l'irrégularité des flux touristiques et aux habitudes de fréquentation des vacanciers de l'Ouest, qui privilégient les exploitations hessoises et bavaroises, même si les prix pratiqués de l'autre côté de l'ancienne frontière sont encore légèrement inférieurs.

Si les nouveaux exploitants familiaux, malgré les difficultés diverses, font véritablement partie des acteurs sociaux qui participent à la diversification des activités économiques du massif, il apparaît néanmoins que les principaux partenaires de la politique d'aménagement rural sont les exploitations sociétaires qui ont pris la succession des coopératives socialistes, ceci autant en raison de l'étendue de leurs superficies cultivées, que de leurs stratégies de développement économique.

Herr E. a 50 ans. Il dirige l'exploitation sociétaire qui a pris la succession de la coopérative socialiste de Bettenhausen (cf. documents 11a, 11b et 12). Originaire de Dresde en Saxe, il est venu s'installer dans la Rhön, il y a un peu plus de 30 ans, après avoir été promu par la prestigieuse école des cadres de Meissen. Avant d'être choisi pour diriger une des unités de production du *Sperrgebiet*, Herr E. occupait un poste de technicien spécialisé dans une *LPG* de Saxe. Il sort de l'école des directeurs de coopérative, au moment où le régime engage la grande restructuration agraire des années soixante-dix, qui, pour l'essentiel, a consisté dans l'agrandissement des structures d'exploitation, la généralisation de la mécanisation et la stricte spécialisation des systèmes de cultures. Au nom de l'efficacité économique, les finages traditionnels ont été absorbés par les nouvelles unités de production, le parcellaire a été élargi et aménagé (destruction des haies) pour faciliter la mécanisation des façons culturales, et les productions végétale et animale ont été séparées. C'est dans ce contexte, que Herr E. devint directeur de la coopérative de Bettenhausen, une *LPG* de production végétale. Cette dernière s'étendaient sur 3 000 ha et produisait des légumes de plein champ (30 ha), mais surtout des céréales et des plantes fourragères. Car dans le cadre de la coopération interentreprises imposée par le régime (*zwischenbetriebliche Kooperation*), elle assurait l'approvisionnement de plusieurs ateliers de production animale. Ces *LPG* de production animale étaient spécialisées dans la production laitière (1 400 têtes en 1989), la production ovine (environ 1 000 brebis) et la production avicole (environ 35 000 poules destinées à l'approvisionnement des magasins d'Etat, mais aussi en partie à la constitution du cheptel des lopins individuels).

A lendemain de la réunification et de la promulgation de la loi d'adaptation de l'agriculture, la direction de la coopérative a reçu la visite de plusieurs cabinets de conseil, en vue de préparer la restructuration imposée par la loi. Certains conseillers venaient de l'Est (avocats et juristes préparaient déjà leur reconversion), mais la plupart venaient de l'Ouest, les seconds ayant laissé partout dans les campagnes des nouveaux Länder, le souvenir de prestataires de services, aux solutions radicales et aux honoraires exorbitants. L'équipe de direction de la coopérative décida finalement d'adopter la procédure de restructuration, proposée par l'un des conseillers du *Genossenschaftsverband*, l'Union des coopératives. Créée en 1990, l'Union des coopératives représentait le courant moderniste des directeurs de *LPG*, elle réunissait ceux d'entre eux qui souhaitaient engager volontairement leur exploitation dans le processus de restructuration juridique et d'adaptation aux mécanismes de l'économie de marché, sans renoncer à la préservation du modèle autogestionnaire et à l'idéal coopératif[91]. Le diagnostic du conseiller soulignait alors le risque de décapitalisation, que représentait le nombre élevé de propriétaires fonciers, au moment où serait engagée la procédure de privatisation du capital. En

[91] KRETSCHMAR G. und MÖRBE W. : « Transformation der berufständigen Interesseorganisation der Bauern », in NASSMACHER H., NIEDERMAYER O. und WOLLMANN H. : *Politische Strukturen im Umbruch*, Schriftenreihe der Kommission für die Erforschung des sozialen und politischen Wandels in den neuen Bundesländern e.V. (KSPW), 1994, pp. 131-133.

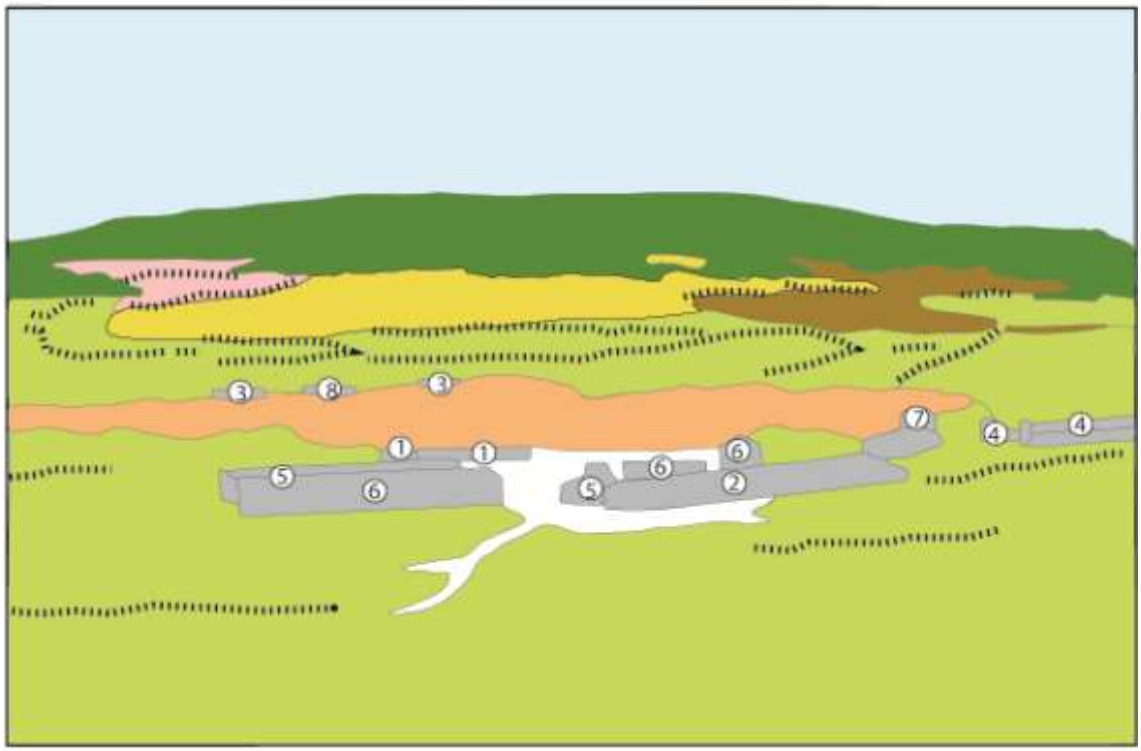
Document 11. Paysage agraire du post-collectivisme sur le versant oriental du massif de la Rhön (Thuringe)



En Thuringe, dans la petite vallée de l'Herpf, là où les dômes de basalte couverts par la forêt surplombent les collines sédimentaires de la *Vorderrhön*, les bâtiments de l'ancienne *LPG* dominent toujours les fermes paysannes du village traditionnel, figé par la collectivisation depuis le début des années soixante. Cependant, depuis la réunification, il s'agit de ceux de l'exploitation sociétaire qui, en 1991, a pris la succession de la coopérative socialiste, au terme du processus de restructuration juridique imposé par la Loi d'adaptation de l'agriculture. Malgré le choc de la transition à l'économie de marché, la coopérative restructurée a maintenu son emprise économique et sociale sur le territoire local. Elle cultive en faire valoir indirect la grande majorité des terres et s'impose, dans cette partie de la région, comme le maître d'œuvre quasi exclusif des programmes d'extensification de l'activité agricole et de préservation des paysages agraires. Le nouveau système d'exploitation combine les modèles intensifs de l'agriculture conventionnelle (plantes fourragères sur les meilleures terres et élevage laitier dans le cadre des quotas de production) et les pratiques extensives, financées par la politique d'aménagement : prairies naturelles, réintroduction du cheptel ovin et pacage des anciens communaux, entretien des prairies complantées et restauration des haies du bocage. (cf. croquis d'interprétation)

(Cliché de l'auteur, Land de Thuringe, avril 1999)

Document 11b. Dynamique paysagère dans la campagne post-socialiste



forêt
prairies complantées de vergers
pacages à moutons
prairies permanentes
labours céréaliers
haies du bocage
village

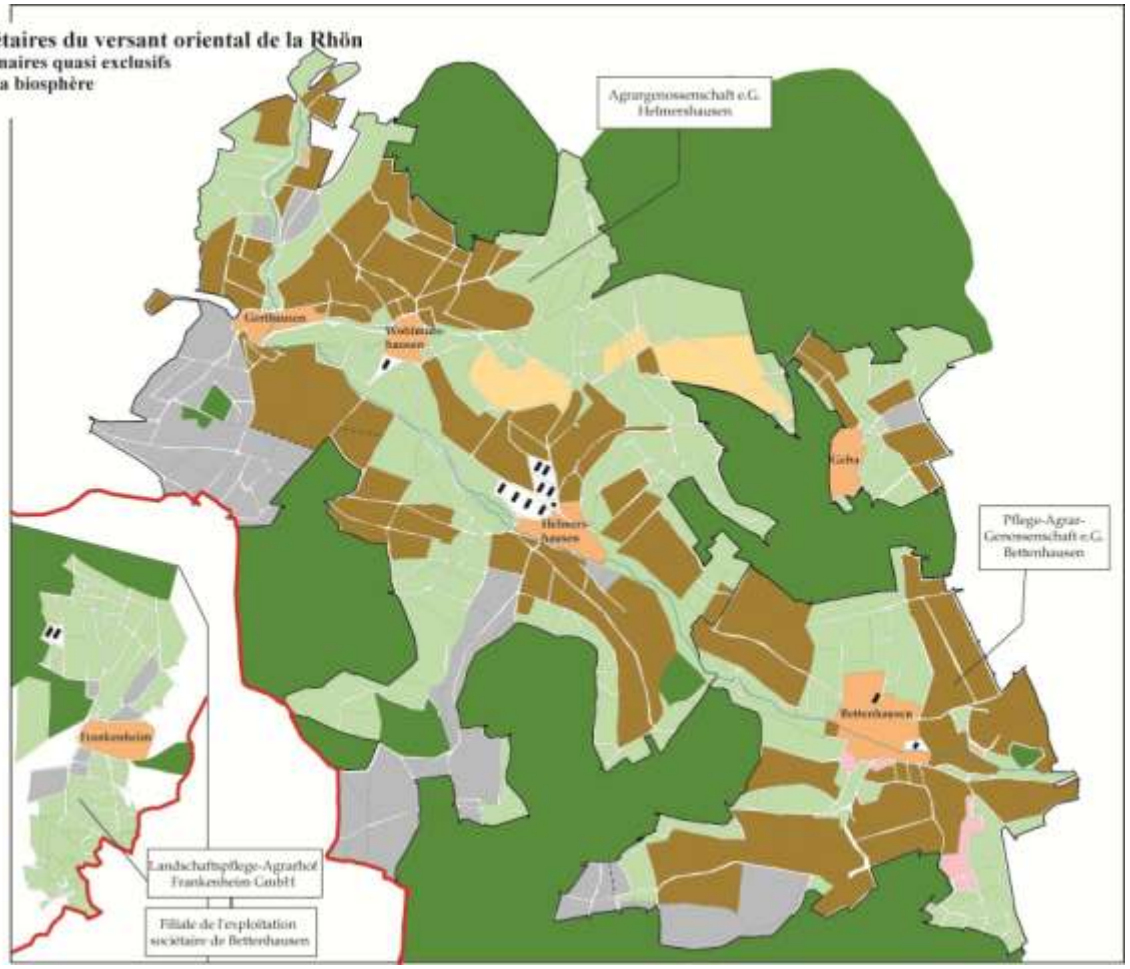
Bâtiments de la société d'exploitation agricole
① bureau et siège social
② étables à bovins
③ bergeries
④ poulaillers
⑤ hangars à matériel
⑥ entrepôts : fourrages, céréales
⑦ point de vente directe des volailles et des oeufs
⑧ local de la maison du peuple, autrefois géré par la coopérative, bâtiment fossile du socialisme
cour et chemins d'exploitation du premier plan

conséquence, l'équipe de direction fit adopter par l'assemblée générale de la coopérative, la restructuration de la *LPG* en une coopérative enregistrée (*eingetragene Genossenschaft*), une des formes juridiques de l'exploitation sociétaire, prévues par la loi d'adaptation de l'agriculture. De ce fait, la nouvelle exploitation s'engageait à contracter avec les propriétaires fonciers, des baux de fermage à long terme (12 ans), et à transformer les contributions à l'inventaire et les indemnités dues au titre de la loi à tous les coopérateurs, en parts sociales de l'entreprise, distribuées bien évidemment à ceux qui décidaient d'en rester membres.

En contrepartie, la SAU de la nouvelle exploitation sociétaire fut réduite de moitié. Afin de pouvoir percevoir les aides financières à la restructuration, les successeurs des coopératives ont dû justifier de la (re)diversification de leurs systèmes de cultures et de la reconversion de leurs méthodes de production. Les anciennes *LPG* de production animale se sont alors dotées de terres cultivables, la plupart du temps cédées par les *LPG* de production végétale qui en avaient jusqu'alors le monopole (les propriétaires ont été invités à signer leurs contrats de fermages avec les différentes exploitations issues de cette restructuration). Par ailleurs, la procédure de restitution a donné naissance à quelques exploitations familiales, ici exclusivement à temps partiel, tandis que des exploitants de l'Ouest agrandissaient leurs exploitations avec des terres tenues en fermage ou des héritages rétrocédés. Les parcelles qu'ils exploitent aujourd'hui bourgeonnent le long de la frontière, amputant l'ancien territoire cultivé des coopératives (cf. document 12). De ce fait, la nouvelle exploitation sociétaire de Bettenhausen cultive aujourd'hui 1 400 ha. A l'exception des 26.5 ha sur lesquels sont édifiés les bâtiments et dont l'exploitation est propriétaire, toutes les terres sont affermées : plus de 500 baux de fermage ont été signés avec la *Treuhandanstalt*, la commune, l'Eglise, les membres de la nouvelle coopérative (170 au moment de la restructuration, 55 aujourd'hui), plusieurs centaines de particuliers, et enfin à l'Etat fédéral, dépositaire des terrains militarisés de la bande frontière. 26 ha de terres sont exploitées *de facto* : elles ont été restituées à des propriétaires identifiés, mais ces derniers n'ont pas manifesté leur intention de prélever la rente foncière …, estimant sans doute que l'enjeu économique était négligeable. Le cas de l'exploitation sociétaire de Bettenhausen illustre ici parfaitement la complexité des structures foncières dans les nouveaux Länder et le morcellement des structures de propriété dans une région de partage égalitaire (*Realteilungsgebiet*) : sans le système des groupements fonciers (*Erbengemeinschaft*), l'exploitation aurait sans doute dû signer plus d'un millier de contrats de fermage.

Située dans sa totalité dans le périmètre de la réserve de biosphère, la nouvelle exploitation sociétaire a profondément transformé son système de cultures et ses méthodes de production. Elle cultive 400 ha de céréales (blé, avoine, orge, seigle), d'oléagineux (colza) et de plantes fourragères (maïs et trèfle), selon les méthodes de l'agriculture conventionnelle, se contentant de percevoir les indemnités versées aux exploitations de montagne. Par contre, les 1 000 ha de prairies permanentes sont soumis au programme d'extensification des activités d'élevage et de préservation des paysages agraires, ce qui permet à l'exploitation de bénéficier de primes supplémentaires. Elle pratique l'élevage laitier intensif (230 vaches laitières), mais s'est engagée depuis 1991 à extensifier son élevage ovin (500 brebis) et son élevage bovin de bouche (240 vaches allaitantes). Pour le second, l'exploitation a créé une entreprise filiale, une SARL (*GmbH*) dont elle possède 48% des actifs. Le reste des parts est détenu par les membres de l'exploitation, dont 3% par l'épouse de Herr E. … La création de cette société filiale, permet à la société mère de séparer les deux types d'élevage, sans compromettre la garantie de l'attribution des quotas laitiers, ni l'octroi des primes à l'extensification. Située sur la commune de Frankenheim, un petit village du plateau battu par les vents, autrefois en véritable situation de cul-de-sac géographique, prisonnier d'un des méandres de la frontière (cf. document 3), la SARL s'étend sur 600 ha de prairies naturelles, consacrées exclusivement à l'élevage bovin extensif (cf. document 12). Par ailleurs, le programme engage, les deux exploitations sur leurs SAU respectives, à la pratique de la double fauche, au débroussaillement des pacages ovins, à l'entretien des prairies complantées des

Document 12. Les exploitations sociétaires du versant oriental de la Rhön
Les héritiers du collectivisme agraire, partenaires quasi exclusifs de l'aménagement rural dans la réserve de la biosphère



Conception/réalisation : H. Defacque & G. Lacquement
Source : relevés de l'auteur

132

collines (cf. documents 11a, 11b et 12), et à la restauration des murettes de blocs de basalte sur le plateau. Enfin, l'exploitation mère reprend progressivement la production avicole, abandonnée en 1991 pour des raisons sanitaires : elle compte aujourd'hui 6 000 pièces de volailles, dont les œufs et la viande sont destinés à la vente directe, sans que l'exploitation n'ait encore investi dans une véritable boutique. La vente s'opère au coup par coup au village, le plus gros est livré à des collectivités. Les autres productions sont absorbées par des sociétés agroalimentaires et par une coopérative laitière de Würzburg en Bavière, qui vient d'ouvrir une filiale à l'Est.

Sur les 130 personnes qu'employait la coopérative, 28 travaillent encore dans la nouvelle exploitation. Comme dans de nombreux villages de la montagne thuringeoise, la nouvelle exploitation sociétaire de Bettenhausen demeure le principal employeur. Herr E. en a parfaitement conscience, lorsqu'il évoque ses responsabilités syndicales ou politiques. Président du syndicat majoritaire (*Bauernverband*) à l'échelon local (*Kreis*), ancien maire de la commune (il se représentera aux prochaines élections), il représente les producteurs au conseil d'administration de la laiterie de Würzburg.

Les orientations du système de cultures et des méthodes de production sont ici l'expression d'une stratégie de production propre à la grande exploitation sociétaire. Pour Herr E., l'adaptation des anciennes coopératives est subordonnée dans la région d'une part à un effort d'investissement afin de réduire les coûts d'exploitation de l'agriculture conventionnelle (modèle productiviste), et d'autre part à un effort d'ajustement aux politiques publiques d'extensification de la production et de protection de la nature (modèle agri-environnementaliste). Par contre, il demeure sceptique à l'égard des bénéfices supposés de l'agriculture biologique, qui, selon lui, est une spéculation risquée, en raison de la prochaine saturation du marché, des incertitudes pesant sur les prix et l'évolution de la demande, dans la mesure où le niveau de vie n'augmente que lentement à l'Est.

Plus significative encore de l'implication des exploitations sociétaires dans le programme d'aménagement, est la stratégie d'adaptation du nouveau directeur de la coopérative enregistrée de Dermbach. Avec leurs 27 ha de terres en propriété dans une région caractérisée par le morcellement des structures foncières, les parents de ce chef d'exploitation, faisaient plutôt figure de « gros paysans », lorsqu'ils furent contraints d'entrer à la coopérative en 1961. Ils seront d'ailleurs parmi les derniers à abandonner l'usufruit de leur propriété à la nouvelle structure collective. En tant que fils de *koulak*, Herr F. a dû « faire ses preuves ». Il entre à la coopérative comme apprenti en 1966, puis gravit un à un tous les échelons du système de promotion socialiste : brigadier, chef de brigade, technicien, puis ingénieur après avoir été diplômé de l'Université agricole de Berlin, enfin, directeur d'une *LPG* de production végétale. A la fin de l'ancien régime, la coopérative qu'il dirige ici à Dermbach, s'étend sur 5 300 ha. Elle produit des légumes de plein champ (choux, chicorée, carottes), des céréales, du colza, et surtout des plantes fourragères (pommes de terre, maïs, trèfle, luzerne) pour approvisionner les 21 ateliers de la *LPG* de production animale : 7 000 bovins dont 3 000 vaches laitières, 3 000 porcs, 5 000 moutons, 50 000 pièces de volailles.

La coopérative socialiste a été restructurée le 22 août 1991, soit deux mois après la promulgation de la deuxième version de la loi d'adaptation de l'agriculture. La nouvelle exploitation sociétaire, qui a adopté les statuts de la coopérative enregistrée, est en fait le successeur juridique des deux *LPG*, précédemment nommées. Elle comprend en outre plusieurs filiales, dont elle détient selon les cas, la totalité ou la majorité des actifs :

Une SARL « agriculture bio » (*Ökoagrar*)
Une SARL de production labellisée (*Rhönlandnaturprodukte*)
Une SARL de vente directe

Document 13. Plaquette de présentation de l'exploitation sociétaire Rhönland de Dermbach (Land de Thuringe)

La coopérative enregistrée (*eingetragene Genossenschaft*) Rhönland de Dermbach est une exploitation agricole qui est issue de la restructuration d'une coopérative socialiste de production animale (*LPG Tierproduction*) et d'une coopérative socialiste de production végétale (*LPG Pflanzenproduktion*). La restructuration s'est déroulée en deux phases. Lors de la première, les deux productions ont été réunies, supprimant ainsi l'ancienne division administrative. Dans une seconde phase, une nouvelle exploitation a été créée le 22 août 1991 : la coopérative enregistrée Rhönland.

Actuellement, la coopérative enregistrée Rhönland comprend 426 membres, détenteurs d'au moins une part du capital. Elle emploie 130 personnes, et elle a également créé une filiale, exclusivement spécialisée dans l'élevage bovin de bouche. Elle cultive en tout une superficie de 4 387 ha, dont 2 263 de labours et 2 088 de prairies.

La coopérative enregistrée se situe dans la Rhön, une moyenne montagne typique, ce qui impose quelques contraintes à l'agriculture intensive. Notre entreprise doit donc développer une forme de production adaptée à ce type de lieu. Cela signifie que nos méthodes de production doivent participer à la préservation des paysages naturels et ruraux.

Notre exploitation s'étend sur neuf communes. Nous cultivons principalement des céréales, du colza et des plantes fourragères. Notre production végétale est pour l'essentiel utilisée sur l'exploitation pour l'alimentation de nos bêtes.

Notre production animale est avant tout une production laitière. 1 200 vaches laitières sont gardées dans une étable à stabulation libre. La traite s'effectue dans un manège qui bénéficie des techniques de traite les plus modernes. Chaque animal est identifié individuellement et la production quotidienne de lait est gérée par un ordinateur. En tout, l'exploitation possède 4 000 têtes de bétail. Les veaux sont gardés du printemps à l'automne sur de grasses prairies. Pour mettre en valeur et prendre soin de nos prairies de façon naturelle, nous élevons 450 vaches reproductrices. Les vaches mettent bas dans les près, les veaux sont élevés sous la mère et broutent des prairies naturelles. A l'automne, les animaux sont rentrés à l'étable : après un passage par les abattoirs, ils seront vendus directement sur l'exploitation.

L'entretien de nos paysages ruraux dans certains endroits du massif de la Rhön, ne peut se faire que grâce à l'élevage ovin. C'est pourquoi, notre exploitation élève 1 200 moutons, répartis en deux troupeaux. Cela nous permet d'entretenir dans notre région, les maigres prairies des pentes calcaires et les quelques marécages de la Rhön.

Nos porcs sont abrités dans des porcheries conformes aux normes de l'élevage porcin. Ils sont parqués dans de larges boxes et sont libres de se mouvoir dans un espace jonché de paille fraîche. Tous les porcs que nous abattons et que nous commercialisons par la vente directe, sont élevés dans ces conditions. Avec nos 1 200 places, nous produisons 2 700 porcs par an, qui, pour la plupart, sont abattus et transformés sur place en produits alimentaires.

En accord avec notre philosophie de travail, nous avons toujours cherché à transformer nos produits sur l'exploitation. Aussi avons nous commencé à pratiquer la vente directe en 1991, dans le secteur de la boucherie et de la charcuterie. Actuellement, toute notre production de porc est transformée et vendue dans nos quatre boutiques et nos trois camionnettes de vente ambulante. La transformation et la vente directe concernent également les deux tiers de notre production de viande bovine. Nous employons déjà 35 personnes dans ce secteur.

A côté du secteur boucherie/charcuterie, nous avons développé la production de pâtes aux œufs à partir de notre élevage de volailles, qui comprend 39 000 pondeuses et 13 000 poulets. Une part non négligeable de la production d'œufs est utilisée pour la fabrication des pâtes. Actuellement, nous produisons 25 formes et 5 variétés différentes de pâtes, depuis les préparations à l'ail jusqu'aux recettes aux champignons.

La grange du pays de la Rhön (*Rhönland Scheune*) est une construction moderne en colombage. Située sur l'exploitation, elle vous propose, dans une ambiance rurale et paysanne une grand nombre de services. Sur une surface de 400 m2, elle met à disposition 120 places assises, ce qui est idéal pour les fêtes associatives, les fêtes familiales, les congrès, les expositions, les sorties de classe et les fêtes des comités d'entreprise.

nb : Seul le texte a été traduit. Les photographies qui illustrent le texte de la plaquette n'ont pas été reproduites.

Document 14. Plaquette de présentation de la grange du pays de la Rhön (*Rhönland Scheune*), Dermbach, Land de Thuringe.

Nous avons édifié pour vous, au milieu de notre splendide Rhön, sur les terres de la coopérative enregistrée (*eingetragene Genossenschaft*) Rhönland de Dermbach, la grange du pays de la Rhön (*Rhönland Scheune*), où l'on peut pratiquer l'agritourisme, faire l'expérience de l'agriculture, et découvrir l'hospitalité et la culture de la Rhön. C'est un bâtiment moderne à colombage (la construction a été achevée en 1998), qui vous propose, dans une ambiance rurale et paysanne, une grande variété de services.

Dans la grange du pays de la Rhön, il est possible d'accueillir toute sorte de manifestations, à commencer par la restauration de groupes de visiteurs, en passant par les fêtes d'association, les fêtes familiales, les congrès, les expositions, les sorties de classe, et jusqu'aux fêtes des comités d'entreprise.

Sur une surface de 400 m2, la grange met à disposition 120 places assises. La face ouest est entièrement vitrée, ce qui permet à nos hôtes de pouvoir jouir d'une vue splendide sur les dômes basaltiques de la Rhön, et plus loin sur la vallée de la Felda.

Nos pâtisseries « maison », servies sur la terrasse, offrent un souvenir inoubliable de la nature et des paysages de la Rhön.

Quelle que soit la douceur culinaire que vous aurez choisi de goûter, viande de porc, viande de bœuf, œufs ou pâtes, vous êtes sûrs de déguster notre propre production : du bœuf en brochettes, du cochon de lait ou une assiette de charcuterie, laissez-vous régaler par des produits frais, vendus directement du producteur au consommateur.

Par ailleurs, à l'occasion de votre visite à la grange du pays de la Rhön, nous vous offrons la possibilité de voir de près ce qu'est l'agriculture. Vous pourrez observer comment se déroule la traite des vaches dans le manège, ou vous pourrez vous informer de la manière dont une énergie alternative est produite dans une des installations de fabrication de gaz méthane les plus modernes de Thuringe. Il est également intéressant de visiter notre fabrique de pâtes. Nous produisons actuellement 25 formes et 5 variétés différentes de pâtes, depuis les préparations à l'ail jusqu'aux recettes aux champignons.

Vous aurez également la possibilité d'acheter des produits régionaux dans notre boutique, en particulier de la charcuterie, des œufs, et des pâtes.

Après votre visite à la grange de la Rhön, il vous restera de nombreuses curiosités à découvrir dans la région.

Enfin, sachez que nous prenons en charge l'organisation de vos fêtes, depuis les invitations, l'hébergement et la restauration, jusqu'au transport, et si vous le souhaitez, nous nous occupons également de l'ambiance musicale. Si vous préférez une restauration rapide, un buffet à la mode paysanne ou encore une table et un décor de fête, nous nous chargeons de tout pour vous.

Les visites de l'exploitation se font sur simple rendez-vous téléphonique.

Une SARL immobilière, chargée d'administrer le parc des maisons de vacances, hérité du patrimoine de la *LPG*.

LA SAU de la nouvelle exploitation s'étend sur 4 390 ha. Une partie seulement (15% environ) se situe dans le périmètre de la réserve de biosphère. Comme dans le cas précédent, la majorité des terres sont affermées, à la *Treuhandanstalt* (3.8%), à l'Eglise (1.7%), aux communes (2.6%), aux membres de la nouvelle coopérative (61.5%, la coopérative compte 416 détenteurs de parts), et à des particuliers (29.6%). 30 ha de terres ont néanmoins été transmis par l'ancienne *LPG*. La culture du colza sur 436 ha permet à l'exploitation de percevoir les primes spécifiques prévues par la Politique agricole commune en faveur de la production de produits agricoles non alimentaires. Une partie des céréales (le blé dur en l'occurrence) seront transformées sur l'exploitation en pâtes alimentaires. 12 ha sont concédées à des particuliers pour qu'ils y cultivent des pommes de terre, destinées d'une part à l'autoconsommation et d'autre part à la transformation sur l'exploitation. Ce mode de faire valoir indirect rappelle à s'y méprendre la manière dont le lopin individuel était intégré (phagocyté pourrait-on dire) à la grande exploitation collectiviste. S'il permet à la nouvelle coopérative de faire des économies de main d'œuvre, il contribue dans le même temps à perpétuer une réelle situation de dépendance socioéconomique pour les exploitants du village, déclarés à temps partiel, qui cultivent les parcelles de pommes de terre pour leur propre consommation et pour les ateliers de transformation agroalimentaire de l'exploitation sociétaire. Pour le reste, le système de cultures est organisé en fonction des activités d'élevage : céréales et plantes fourragères (1 300 ha), prairies permanentes (2 000 ha). L'exploitation élève sur différents sites 3 400 bovins dont 1 250 vaches laitières et 456 vaches allaitantes. Les premières « travaillent » pour les quotas laitiers (7, 96 millions de litres). Toute la production laitière est vendue à une laiterie dont le siège social se trouve à l'Ouest, en Hesse. Les secondes sont vouées à un élevage extensif, pratiqué dans le cadre de la SARL de production labellisée, sur 430 ha de prairies naturelles et sur la base de la réintroduction d'une race rustique, la *Fleckvieh* (cf. plus haut). Les veaux bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée : « produits naturels du pays de la Rhön » (*Rhönlandnaturprodukte*). L'exploitation compte également 2 700 porcs, 1 200 brebis, 39 000 poules pondeuses et 13 000 poulets, et 10 chèvres (cf. document 13).

La plus grande partie des revenus provient des activités d'aval : transformation et vente directe, accueil à la ferme, prestation de services et production d'énergie. L'activité de transformation agroalimentaire concerne la totalité de la production porcine. L'exploitation loue les services d'un abattoir, avant de débiter les carcasses en produits de boucherie et de charcuterie. Il en est de même pour les 2/3 de la production bovine. 10% seulement des moutons suivent le même circuit; le reste est vendu, sans être transformé ensuite sur l'exploitation, à un abattoir de Schmalkalden en Thuringe. Deux millions d'œufs par an sont utilisés pour la fabrication des pâtes alimentaires, et 4 millions de poulets sont débités sur place. Toute la production agroalimentaire est écoulée en vente directe, dans la boutique de l'exploitation (cf. document 15), dans trois magasins de village, dans les camionnettes de vente ambulante qui stationnent sur les marchés de la région (cf. document 15), par des livraisons aux restaurateurs et aux chaînes de supermarché. Herr F. rappelle que l'activité de commercialisation est déjà ancienne et qu'elle se pratiquait sous une autre forme avant la *Wende* : « l'activité est simplement monté en puissance et nous avons diversifié les formes de commercialisation » affirme Herr F., en oubliant que la vente directe d'ancien régime, entretenait le monopole commercial des magasins d'Etat et approvisionnait l'économie du lopin individuel en semences, en cheptel et en fourrages, ce qui était une forme indirecte de rémunération des membres de la coopérative. Si aujourd'hui, la production ovine est si peu transformée sur place, c'est que cet élevage assure une autre fonction sur l'exploitation : en pratiquant l'élevage extensif (ovin, mais aussi bovin), la grande exploitation sociétaire devient l'un des prestataires de services des collectivités territoriales qui financent par des primes la préservation des biotopes qui se développent sur les prairies naturelles, la conservation des prairies complantées, et le débroussaillement des collines (c'est là

Document 15. Pratiques de la vente directe dans une exploitation sociétaire du versant thuringeois de la Rhön



Sur les hauteurs de Dermbach, petit bourg thuringeois des collines de la *Vorderrhön*, la coopérative restructurée *Rhönland* a investi dans les activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Les « produits de la ferme », pour certains labellisés, sont distribués par l'intermédiaire de sociétés filiales, dans trois magasins de village et dans les supermarchés de la région, mais surtout dans la boutique de l'exploitation (ci-dessus) et sur les marchés de plein air grâce aux camionnettes de vente ambulante (ci-dessous).

(Clichés de l'auteur, Land de Thuringe, avril 1999)



Document 16. Pratiques de l'agritourisme dans une exploitation sociétaire du versant thuringeois de la Rhön



La coopérative restructurée *Rhönland* de Dermbach réalise une partie de son chiffre d'affaires sur la base des activités d'accueil touristique qu'elle a multipliées au lendemain de la réunification, dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation à l'économie de marché, fondée sur le développement des activités d'aval. La visite guidée de l'exploitation (groupe ci-dessous), de ses ateliers de transformation agroalimentaire, de sa centrale électrique recyclant le gaz méthane produit par les fumiers, l'organisation de promenades sur les sentiers de découverte du paysage, la restauration dans la grange rénovée (ci-dessus) et l'hébergement dans les appartements de vacances, forment un produit touristique complet offert à la consommation dans un décor à la rusticité recomposée (ci-dessous).

(Clichés de l'auteur, Land de Thuringe, avril 1999)



la vocation principale du petit cheptel caprin). La contribution de l'exploitation au programme de protection de la nature et de préservation des paysages agraires constitue l'argument principal de sa stratégie de développement des activités agritouristiques. L'exploitation met ainsi à disposition quatre appartements de vacances. Héritées de la coopérative, lorsque dans le cadre d'un partenariat avec une *LPG* du Mecklembourg, elles accueillaient les « travailleurs méritants » du socialisme, les structures d'hébergement ont été rénovées et mises aux normes. La principale innovation dans ce secteur concerne la construction d'une salle polyvalente réservée à l'accueil touristique : la grange du pays de la Rhön (*Rhönland Scheune*) (cf. documents 14 et 16). Bâtie selon les critères esthétiques de l'architecture traditionnelle de la montagne, elle fait fonction de salon de thé, de restaurant, de salle de fête et de congrès. Elle constitue désormais l'un des points de passage obligé des voyages organisés dans la région. Les autocars de touristes se succèdent sur l'aire de stationnement aménagée à l'entrée. Les visiteurs sont pris en charge dès leur arrivée, prêts à consommer un produit touristique complet : visite guidée de l'exploitation et des activités de transformation (la fabrique de pâtes est vitrée, de même un promontoire vitré aménagé dans l'une des étables permet d'assister à la traite entièrement robotisée et informatisée), promenade sur les sentiers de découverte du paysage, restauration, ambiance musicale à la demande, emplettes de « produits de la ferme », l'entrée de la boutique fait d'ailleurs face à celle de la grange… (cf. document 16). Le clou de la visite est la petite centrale électrique récemment achevée. Le dispositif fonctionne au gaz méthane et permet déjà d'assurer une partie des besoins en énergie de l'exploitation. L'objectif est à moyen terme de produire suffisamment d'électricité pour approvisionner totalement l'exploitation et commercialiser les surplus à des particuliers.

Il est difficile d'affirmer que la stratégie de production adoptée par Herr F. et ses collaborateurs, procède exclusivement d'un idéal ou d'un parti pris idéologique. L'entretien a plutôt tendance à révéler un discours conformiste, et surtout une stratégie pragmatique d'adaptation aux conditions politiques, juridiques et économiques du moment. Rappelant sa formation en sciences économiques, Herr F. insiste sur l'objectif prioritaire qu'il s'est fixé : l'augmentation du chiffre d'affaires. Dans la plus pure logique productiviste, il perpétue les systèmes intensifs sur les terres situées en dehors du périmètre de la réserve de biosphère (céréaliculture, culture du colza, élevage laitier) dont la rentabilité est assurée à la fois par les volumes de production et la réduction programmée des coûts d'exploitation. A cette fin, de nouveaux investissements sont prévus dans le secteur de l'élevage laitier afin de diminuer les coûts de main d'œuvre. Par ailleurs, la participation de l'exploitation à la mise en œuvre des programmes d'extensification des pratiques agricoles et de préservation des paysages ruraux, n'a pour autre objectif que de rentabiliser la mise en valeur de terres, épuisées ou abandonnées par l'agriculture conventionnelle. Les mesures agri-environnementales ne constituent ici que l'un des éléments d'une stratégie d'exploitation largement intégratrice. A ce titre, les activités de transformation agroalimentaire et de commercialisation, de même que les activités de l'agritourisme, jouent un rôle considérable dans la production de valeur ajoutée et l'équilibre financier de l'exploitation. Les choix de production adoptés par l'exploitation sociétaire de Kaltensundheim (étude de cas suivante) procède par contre d'une stratégie véritablement innovante, mais elle fait figure d'exception dans cette partie de la montagne.

Herr G. est fils de petits paysans. Ses parents possédaient 5 ha, lorsqu'ils sont entrés à la coopérative en avril 1960. En 1965, Herr G. a 14 ans et commence son apprentissage à la *LPG*, avant de gravir un à un les échelons du système de formation socialiste. Après avoir décroché son diplôme d'ingénieur en sciences économiques, il devient responsable de production (1974-1981) : à la coopérative, il

Document 17. Plaquette de présentation de l'exploitation sociétaire de productions biologiques de Kaltensundheim (*Landschaftspflege-Agrarhöfe*), Land de Thuringe

L'agriculture en harmonie avec l'écologie et l'économie dans la réserve de biosphère de la Rhön

La Rhön, qui a été reconnue en 1991 comme réserve de biosphère par le programme de l'UNESCO, évolue en une région modèle, dans laquelle peut être durablement développée une harmonie entre les hommes et la nature, entre l'économie et l'écologie.

L'exploitation de production agricole et d'entretien du paysage (*Landschaftspflege-und Agrarhöfe*) de Kaltensundheim, SARL&Sociétés en commandite, cultive plus de 2 600 hectares de SAU dans les paysages plein de charme de la Rhön. Membre d'une association pour la promotion de l'agriculture biologique, nous mettons en œuvre depuis 1991 des méthodes de production qui respectent les règles de ce type d'agriculture. L'application des directives de production est contrôlée et certifiée par un organisme indépendant.

Entre 1996 et 1997, notre exploitation agricole a introduit et appliqué un système intégré de gestion de la qualité et de l'environnement conformément aux normes internationales DIN EN ISO 9.002 et 14.001. Le système fonctionne sur l'exploitation, et lorsque cela est nécessaire, il est mis en réseau avec le système de gestion de la laiterie *Rhöngold*, qui conditionne notre production de lait biologique. Le but de ce système est de garantir et de continuer à améliorer la qualité de nos produits, en particulier le lait biologique, et de produire avec le moins d'effets possibles sur l'environnement.

Les partenaires de ce système sont le ministère de l'agriculture, de la protection de l'environnement et de la nature de Thuringe (*Thüringer Ministerium für Landwirschaft, Naturschutz und Umwelt*), ainsi que la CMA (*Centrale Marketing Gesellschaft der deutschen Agrarwirtschaft*), la société centrale de marketing de l'économie agricole allemande.

L'exploitation agricole et la laiterie de Kaltensundheim sont en mesure de garantir grâce à leur double système intégré de gestion de la qualité et de l'environnement, la constitution d'une chaîne de production complète, depuis la production de lait brut, jusqu'à la transformation et à la distribution de produits laitiers de la meilleure qualité possible et répondant aux exigences de la protection de l'environnement.

Nous tenons à rendre publiques nos activités, pour mieux faire part de nos engagements en termes de qualité et de protection de l'environnement, à nos collaborateurs, nos clients, aux fournisseurs, ainsi qu'aux autorités et autres institutions.

En raison des conditions naturelles et économiques, l'élevage laitier s'est développé comme spéculation principale dans la moyenne montagne de la Rhön, depuis déjà plusieurs décennies, en fait depuis le début des années vingts du XXème siècle,

L'exploitation de production agricole et de préservation du paysage de Kaltensundheim exploite avec 55 employés à temps plein, un peu plus de 2 600 ha de SAU, élève 2 300 bovins, dont 1 050 vaches laitières, ainsi que 1 000 moutons. Elle livre environ 6,3 millions de litres de lait biologique à la laiterie *Rhöngold*.

Les autres secteurs de production de l'exploitation sont l'élevage bovin de bouche, l'élevage ovin, l'élevage de truites, la céréaliculture et la minoterie, ainsi que la production d'énergie à partir de la biomasse.

L'activité agricole s'étend sur le finage de cinq villages, Kaltensundheim, Mitellsdorf, Kaltenwestheim, Oberweid et Unterweid. Nos 15 étables et nos bâtiments d'exploitation se répartissent dans ces cinq villages. Le siège de l'exploitation se situe à Kaltensundheim, où le cheptel laitier est abrité dans six étables principales.

Les vaches laitières sont gardées dans des étables à stabulation libre, où sont garanties de très bonnes conditions d'élevage et d'alimentation. Toutes les vaches et leur veaux pâturent dans les près des mois d'avril à octobre.

La charge de bétail se monte à 0,7 UGB à l'hectare. Il s'agit de la limite inférieure indispensable pour pouvoir mettre en valeur la biomasse et l'espace tout en agissant dans le sens de la protection de la nature et de la préservation du paysage. L'extensification de l'élevage a fait ses preuves comme forme appropriée pour la préservation, l'entretien et l'amélioration des paysages agraires.

La décision prise par l'exploitation en 1991 de mettre en œuvre les méthodes de production de l'agriculture biologique (d'après les directives du règlement de l'Union européenne 2092/91) a été jugée très positive pour le développement de la réserve de biosphère de la Rhön.

Tous les produits de l'exploitation sont conformes aux exigences de qualité des produits biologiques. Le principal produit de notre exploitation est le lait biologique, qui est conditionné, transformé et vendu par la laiterie *Rhöngold*

est chargé de la planification et de la mise en œuvre des nouvelles méthodes de production, au moment où le régime engage sa politique d'intensification de l'agriculture. En 1981, après avoir obtenu un doctorat d'agronomie à l'Université de Halle, il est promu directeur de coopérative : de 1981 à 1986, directeur de la *LPG* de production animale, et de 1986 à 1990, directeur de la *LPG* de production végétale. En 1990, alors que s'annonce le dispositif juridique de restructuration, les deux *LPG* fusionnent, pour se scinder ensuite en deux unités où la production animale et végétale sont associées. Herr G. prend la tête d'une de ces deux nouvelles coopératives, une exploitation de 2 600 ha, qui englobe cinq finages villageois et qui correspond approximativement à l'extension territoriale de la *LPG* de type I, telle qu'elle existait en 1972, avant l'ambitieuse restructuration agraire conduite par l'ancien régime. Sur 1 000 ha de labours, la *LPG* produit alors des céréales, des plantes fourragères, des plantes sarclées, des légumes de plein champ et des fruits (15 ha de fraises). L'exploitation de 1 600 ha de prairies s'ajoutent à la production fourragère pour nourrir un cheptel de 4 500 bovins dont 2 100 vaches laitières, ainsi d'un troupeau ovin de 1 600 brebis. Enfin, la *LPG* possède également un élevage de truites.

En 1991, la coopérative socialiste est restructurée en une SARL&Sociétés en commandite (*GmbH&CoKG*). Il s'agit d'une société de capitaux (*Kapitalgesellschaft*), l'une des formes juridiques de l'exploitation sociétaire prescrites par la loi d'adaptation de l'agriculture[92]. Les 2 650 ha de l'exploitation restructurée s'étendent exclusivement dans le périmètre de la réserve de biosphère. La SARL a acquis 100 ha de terres, achetées à des particuliers. Le reste de la SAU est exploité en faire valoir indirect : 800 ha sont affermés aux communes (il s'agit des biens communaux restitués par la *Treuhandanstalt*), 500 ha aux actionnaires de l'entreprise, et 1 250 ha à des particuliers. Plus de 10 000 parcelles ont fait l'objet d'un contrat de fermage. Plus de 3 000 propriétaires sont concernés. Mis à part les terres en propriété, les structures foncières de l'exploitation ont un profil plutôt classique pour les nouveaux Länder. Ce qui est plus original par contre, c'est le choix de l'agriculture biologique, comme système exclusif d'exploitation (cf. document 17). La production est 100% « bio » : 720 ha de céréales fourragères (avoine, orge, seigle), 220 ha de pois et de haricots, 190 ha de plantes fourragères (trèfle et luzerne), 1 480 ha de prairies, dont 790 ha de près de fauche et 690 ha de prairies naturelles. Toute la production végétale est consommée sur l'exploitation qui élève 2 300 bovins, dont 900 vaches laitières, 780 brebis (400 *Rhönschafe* et 380 Merinos), 90 chèvres, sans oublier les truites.

Les activités de transformation agroalimentaire et de vente directe ont été confiées aux sociétés en commandite. L'exploitation loue les services d'un abattoir, puis découpe les carcasses en pièces de boucherie et en produits charcutiers. Pour le conditionnement du lait et sa transformation en produits divers, l'exploitation a investi dans la construction d'une entreprise, dont elle est un des actionnaires principaux, la laiterie *Rhöngold*, installée à proximité et spécialisée dans la filière « bio » (cf. document 18). Ces produits sont ensuite vendus « à la ferme », ou sur les marchés et dans les supermarchés de la région. L'exploitation possède par le biais de ses filiales des camionnettes de vente ambulante, ainsi qu'un « magasin paysan », dont la construction a été financée par les fonds communautaires du programme LEADER II (cf. document 18). Le circuit court de commercialisation s'est mis en place sur la base d'un groupement de producteurs « bio » qui, ici, structure un partenariat Est-Ouest, puisque l'exploitation sociétaire de Kaltensundheim s'est associée à 7 exploitants familiaux de la Hesse. Enfin, l'exploitation tire une partie de ses revenus de la production d'électricité à partir du gaz méthane (réduction des coûts d'exploitation) et des compensations financières versées au titre du programme d'aménagement : prise en charge partielle par la collectivité des méthodes de production respectueuses de l'environnement, de l'entretien des paysages agraires et de la protection de la nature.

[92] Cf. LACQUEMENT Guillaume : *op. cit.*, pp. 88-100 et 212 (tableau récapitulatif des types d'exploitation sociétaire).

Document 18. **Une image peu commune de la filière « bio » : le complexe agroalimentaire de Kaltensundheim dans le Land de Thuringe**



Dans la campagne anciennement collectivisée du versant oriental de la Rhön, la grande exploitation sociétaire multiplie les formes de son adaptation à l'économie de marché. Partenaire quasi exclusif des programmes régionaux de protection du milieu naturel et de préservation des paysages ruraux, elle dirige la constitution de nouvelles filières de production. Ici, dans la vallée de la Felda qui serpente entre les collines sédimentaires de la *Kuppenrhön*, l'ex-*LPG* de Kaltensundheim, dont on distingue au second plan, les bâtiments d'exploitation (centre droit de la photographie) a complètement reconverti son système de production dans la pratique de l'agriculture biologique. Actionnaire principal de la toute récente laiterie *Rhöngold* (second plan, à gauche), elle valorise la plus grande partie de sa production dans les circuits courts de commercialisation : Le second cliché montre l'un des « magasins paysans », édifié sur place et géré par la nouvelle exploitation sociétaire, à l'aide des fonds communautaires du programme LEADER II.

(Cliché de l'auteur, Thuringe, avril 1999)



TEXTE :
Fermes de la Rhön
Produits alimentaires biologiques
Magasin paysan
Projet : commercialisation des produits agricoles de la Rhön, issus de l'agriculture biologique
Gérant : *Landschaftspflege-Agrarhöfe* (Fermes de production agricole et de préservation du paysage)
Kaltensundheim/Rhön)
SARL et Sociétés en Commandite
Projet financé par le programme LEADER II
Heures d'ouverture du magasin : Lundi-vendredi 9h30 – 17h30
Samedi 9h30 – 12h30

> Lorsqu'on l'interroge sur ses choix de production, Herr G. n'établit pas un diagnostic différent de celui de ses collègues, eux aussi à la tête d'exploitations sociétaires restructurées : la montagne de la Rhön s'accommode mal des modèles intensifs de l'agriculture productiviste ; l'intégration agroindustrielle a confisqué la plus grande partie des revenus de l'activité agricole, tandis que l'évolution des prix continue d'en réduire les marges bénéficiaires, d'autant plus étroites, que dans la moyenne montagne, la « rente naturelle » est limitée. Aussi, en plus de la valeur ajoutée créée par les activités de transformation et de commercialisation, Herr G. a fondé sa stratégie d'adaptation sur le créneau de la production de qualité, qui dans le contexte actuel, offre des prix plus rémunérateurs. Par ce choix, il s'émancipe du conformisme pragmatique et opportuniste de ses collègues. Chef de la nouvelle exploitation sociétaire à l'issue de sa restructuration, il saisit la double opportunité qui se présente en 1991 : la délimitation de la réserve de biosphère et l'installation d'une société filiale d'une entreprise agroalimentaire qui cherchait à investir dans les nouveaux Länder. L'expérience est à l'origine de la création du premier complexe agroalimentaire « bio » de la région (cf. document 18).

La prise en charge des nouvelles fonctions affectées à l'agriculture, par les entreprises qui ont pris la succession des coopératives socialistes, relève d'une stratégie globale de diversification des activités économiques situées en amont et en aval de la stricte production de biens agricoles. Les nouvelles exploitations sociétaires ne doivent leur existence actuelle qu'au respect du calendrier de restructuration et ne pourront assurer leur avenir qu'en fonction de leur degré d'intégration au nouvel environnement économique, c'est-à-dire en fait, en fonction de leurs facultés à conserver et à reproduire le capital propre de l'exploitation. Cela exige en particulier de parvenir à dégager des revenus suffisants pour poursuivre l'indispensable renouvellement du capital d'exploitation et pour supporter les coûts du travail salarié, de la rente foncière, de l'indemnisation des anciens coopérateurs et du remboursement des dettes héritées de l'ancien régime[93]. La politique de décollectivisation du gouvernement fédéral a contraint les successeurs des coopératives à se dégager de leurs obligations de prise en charge du territoire local, à renoncer à leurs fonctions de construction, d'entretien et de gestion des infrastructures sociales, sportives, culturelles, ainsi que des infrastructures de communication. Le processus de transition à l'économie de marché se solde par contre, là où l'un des cadres de la coopérative a conduit avec succès la restructuration juridique de l'exploitation, par le renforcement de leur emprise économique et sociale sur le territoire local : en créant de nombreuses filiales et en développant entre elles des solidarités et un clientélisme de fait, les nouvelles entreprises de coopération contrôlent progressivement l'ensemble de la chaîne de production agricole et s'imposent comme les interlocuteurs quasi exclusifs des organismes d'aménagement et de gestion de l'espace rural, pour la mise en œuvre des nouveaux projets de développement.

[93] LACQUEMENT Guillaume : *op. cit.*, pp. 87-111.

Le maintien de la grande exploitation sur le versant thuringeois de la Rhön ne signifie pas que le collectivisme agraire a perduré, malgré le démantèlement de la frontière et la réunification. Il semble plutôt traduire que l'innovation, qui s'exprime ici à travers la constitution d'exploitations agricoles « pluriactives », assurant à la fois des fonctions de production et de services, qu'il s'agisse d'ailleurs d'exploitations familiales ou d'exploitations sociétaires, est portée et diffusée dans les espaces ruraux des nouveaux Länder allemands, par des acteurs qui se sont montrés ou rendus capables de valoriser le capital économique et socioculturel, dont ils disposaient au moment-clé du changement de système : héritages fonciers rétrocédés et capitaux récupérés à la faveur des procédures d'indemnisation, savoir-faire paysans conservés dans l'espace confiné du lopin individuel, compétences de gestion et de direction acquises dans le système de formation de l'ancien régime. Mais, à la différence des campagnes occidentales, où l'implication de collectivités locales autonomes, associées de longue date à la mise en œuvre des politiques d'aménagement local, a accompagné la diversification relativement précoce des activités rurales dans une société paysanne et montagnarde, la diffusion du nouveau modèle d'aménagement dans la campagne anciennement collectivisée, s'opère sur un mode original, dans le cadre d'un rapport structurel favorable à la grande exploitation et aux formes coopératives de mise en valeur.

Dix ans après la réunification, l'« effet de frontière » est ainsi manifeste. L'intention politique d'intégration territoriale contenue implicitement dans la création de la réserve de biosphère, n'a pas pu gommer en moins de dix ans, les traces du collectivisme agraire. L'entreprise de restauration paysagère a désigné un certain nombre de composantes du *Kulturlandschaft* de la montagne (prés de fauche épierrés et bordés de murettes, marécages en partie asséchés, prairies complantées d'arbres fruitiers, anciens communaux, anciennes terrasses de culture, haies du bocage), en leur conférant une valeur patrimoniale, ignorant à dessein l'héritage agraire du collectivisme. Ce dernier est pourtant encore bien visible sur le versant oriental du massif. Il affleure à travers le maillage du parcellaire et la masse des bâtiments agricoles qui enserrent et dominent les noyaux villageois. Certains bâtiments sont désaffectés et promis à une démolition prochaine, comme autant de fossiles de l'avant-dernier épisode de l'histoire agraire récente. Mais, ici, dans la montagne, la restructuration juridique de la plupart des coopératives a favorisé leur rénovation ou leur reconversion, sans que ne disparaissent toutefois leur ossature et leur couleur, toutes deux héritées de *l'édification du socialisme* à la campagne. Entre l'Est et l'Ouest de la montagne, se perpétue donc, après la chute du Mur, un dualisme agraire, que le massif ignorait jusqu'à la création de la frontière interallemande et l'introduction du socialisme sur le versant thuringeois.

L'« effet de frontière » se mesure plus encore au cloisonnement des relations sociales et professionnelles, tandis que le déséquilibre des flux économiques et financiers exprime la dépendance et l'extraversion de la campagne est-allemande à l'égard des centres d'impulsion économique d'Allemagne de l'Ouest, même s'il s'agit dans la région de centres de moyenne importance. Ne s'agit-il pas là encore, d'une manifestation propre aux situations frontalières ?[94] Malgré les ambitions du programme

[94] Paul GUICHONNET et Claude RAFFESTIN ont montré que la « défonctionnalisation » d'une frontière n'impliquait pas nécessairement l'intégration socioéconomique des régions frontalières. Au

d'aménagement, rares sont encore les filières de production qui transgressent l'ancienne frontière, pour organiser un espace économique cohérent à l'échelle du massif. Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles ont du mal à franchir la frontière, et restent pour la plupart embryonnaires : produits « bio », produits labellisés vendus dans les « magasins paysans » et sur les marchés de plein air. Plus flagrant encore est la dépendance économique que révèle la localisation des activités agroalimentaires, réduisant la campagne est-allemande à un réservoir de produits bruts. La plus grande partie de production agricole écoulée en dehors des circuits courts, est transformée par les industries agroalimentaires de l'Ouest de l'Allemagne, même si les firmes ouest-allemandes ont quelquefois investi opportunément dans la création d'une filiale et la construction d'un établissement à proximité des gros producteurs. Si les exploitations sociétaires ont entrepris, pour certaines d'entre elles, de s'affranchir, au moins en partie, de ce quasi-monopole, en développant leurs propres activités d'aval, les transformations structurelles et la situation de frontière accusent la dépendance des quelques pionniers de l'agriculture familiale du versant thuringeois.

La campagne de la Rhön thuringeoise n'est cependant pas destinée à demeurer l'une des périphéries de la moyenne montagne allemande, même si les effets de la transition à l'économie de marché pèsent sur la reprise des activités et la progression du niveau de vie. La politique d'aménagement actuellement en œuvre, en redéfinissant les fonctions territoriales des campagnes du massif semble au contraire encourager son insertion dans le système économique global. La diffusion des activités agritouristiques et la participation des exploitations agricoles aux programmes de protection du milieu naturel et de préservation des paysages agraires, montrent en outre que les sociétés locales se sont appropriées la logique patrimoniale qui fonde la politique contemporaine d'aménagement. Mais à l'intention intégratrice de l'aménageur répond la diversité des pratiques économiques et sociales, qui oppose, en fonction des logiques héritées et en réaction aux logiques importées, les sociétés rurales de l'Ouest et les sociétés rurales de l'Est. La persistance de l'« effet de frontière » contribue ici à distendre les fils de la *Heimat* et à hypothéquer la reconstitution d'une identité territoriale attachée au massif tout entier. Elle tend à perpétuer un double sentiment d'appartenance qui sépare ceux d'« ici » et de ceux d' « en face ».

---

contraire, l'intégration, même lorsqu'elle est portée par une politique volontariste, comme c'est le cas ici, peut être compromise par les inégalités de développement et les discordances spatiales, produites par les processus de restructuration et de déstructuration en cours. Cf. GUICHONNET Paul et RAFFESTIN Claude : *Géographie des frontières*, PUF, Paris, 1974, pp. 153-157.